
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquante-troisième séance – Mardi 16 avril 2002, à 20 h 30

Présidence de M. Pierre Losio, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. Sacha Ding, Jean-Louis Fazio, M^{me} Aline Gualeni, MM. Guy Jousson et Alain-Georges Sandoz.*

Assistent à la séance: *M. Manuel Tornare, maire, M. André Hediger, vice-président, MM. Christian Ferrazino, Pierre Muller et Alain Vaissade, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 3 avril 2002, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 16 avril, mercredi 17 avril et lundi 29 avril 2002, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 500 000 francs, au titre de subvention d'investissement pour le transfert du Club international de tennis, sis sur la parcelle 2182, feuille 80, section Genève-Petit-Saconnex, propriété de l'Etat de Genève, sur la parcelle 434, feuille 34, commune de Pregny-Chambésy, propriété de l'Organisation des Nations Unies (PR-193)¹.*Suite de la préconsultation*

M. Didier Bonny (DC). Mesdames et Messieurs, quelques conseillers municipaux sont déjà présents dans cette enceinte, mais j'aurais voulu en fait m'adresser directement à M. Christian Ferrazino. Cela tombe bien, le voilà qui arrive justement.

En effet, le but est de renvoyer les propositions PR-193 et PR-195 le plus rapidement possible en commission. En fait, Monsieur Ferrazino, je souhaite vous poser simplement une question par rapport à l'intervention du groupe des Verts. Est-il vraiment indispensable que les propositions PR-193 et PR-195 soient renvoyées dans la même commission? D'ailleurs, le Conseil administratif a proposé de renvoyer l'une à la commission des finances et l'autre à la commission des travaux. Je ne vous cache pas, Monsieur Ferrazino, qu'en ce qui nous concerne, les démocrates-chrétiens, nous aurions été plutôt favorables au renvoi des deux propositions à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Il s'agit donc

¹ Proposition, 5356.

encore d'une troisième proposition de renvoi. Il serait bon que vous éclairiez le Conseil municipal de votre avis, car nous pourrions le prendre en compte sur cette question.

M. Alain Dupraz, président de la commission des travaux (AdG/TP). On veut, une fois encore, renvoyer un grand nombre de propositions à la commission des travaux. Vous en avez envoyé déjà cinq et il y en aura d'autres. Cette commission va être obligée de se dédoubler bientôt en raison du nombre élevé de propositions et de motions qu'elle doit traiter. Cette commission travaille relativement bien. J'en suis le président, mais ce n'est pas la raison pour laquelle je tiens ces propos. Les commissaires font bien leur travail. Cependant, il n'est plus possible d'y envoyer constamment de nouveaux objets, d'autant plus s'ils sont urgents. La proposition PR-193 ne traite pratiquement que de questions financières et elle pourrait être renvoyée à la commission des finances, comme le Conseil administratif l'a proposé.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. M. Dupraz a raison, la commission des travaux qui travaille avec célérité – je tiens à le souligner – est totalement débordée, malgré les efforts importants qu'elle fournit.

Cependant, je suis également sensible à l'argument développé par M. Bonny. Il n'y a rien de plus aléatoire que de renvoyer un objet à deux commissions différentes. On sait quand il rentre, mais on ne sait jamais quand il ressort. Votre argumentation me semble assez convaincante, Monsieur Bonny, lorsque vous dites que la commission de l'aménagement et de l'environnement serait la mieux à même de traiter un projet tel que l'aménagement de la place des Nations qui fait l'objet de la proposition PR-195. Dans la mesure où vous souhaitez – là aussi, c'est assez cohérent – examiner l'application du versement de 1,5 million de francs pour le déménagement du Club international de tennis sur la parcelle appartenant aux Nations Unies, vous pouvez renvoyer les deux propositions, la PR-193 et la PR-195, à la commission de l'aménagement et de l'environnement. M. Deneys, président de cette commission, étudie également avec célérité les objets qui lui sont confiés et arrive à tenir le rythme.

Personnellement, je n'ai pas d'opposition à formuler. Nous sommes même prêts à préconiser de suivre la proposition de M. Bonny et de renvoyer ces deux objets à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). J'avais évoqué lors de la séance précédente, le renvoi de la proposition PR-193 à la commission des sports et de la sécurité,

mais je ne savais pas qu'on voulait lier cette proposition qui a trait au sport à la proposition PR-195 qui concerne l'aménagement d'une place. Je vous rappellerai que la commission de l'aménagement et de l'environnement avait été convoquée au sujet de la réalisation de la future place des Nations un mardi soir, alors que celle-ci siégeait au Petit-Saconnex.

Je me rallie aux arguments de mon collègue M. Didier Bonny. Comme nous sommes plusieurs membres de la commission des sports et de la sécurité à siéger à la commission de l'aménagement et de l'environnement, cela nous permettra de nous pencher sur la proposition PR-193 et également sur la proposition PR-195. Je retire donc ma demande de renvoi à la commission des sports et de la sécurité, Monsieur le président, et je sollicite le renvoi des propositions PR-193 et PR-195 à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Vous aurez ainsi mon soutien, Monsieur Bonny.

M. Bernard Paillard (AdG/SI). M. Lyon a dit ce que je voulais dire. Nous proposons également le renvoi de ces deux objets à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

M. Alain Dupraz (AdG/TP). Notre groupe se rallie à la proposition de renvoyer les propositions PR-193 et PR-195 à la commission de l'aménagement et de l'environnement, si cela est possible.

Le président. Cependant, vous convenez, Monsieur Dupraz, que nous devons faire deux votes distincts.

M. Alain Dupraz. Bien sûr!

Le président. Il est possible que le premier vote entraîne l'autre.

M. Alain Marquet (Ve). Il appert qu'un consensus se développe pour le renvoi de ces deux propositions à la commission de l'aménagement et de l'environnement, renvoi auquel nous souscrivons afin que ces deux projets soient traités par la même commission.

Proposition: aménagement du parc des Chaumettes

Le président. Nous allons procéder à deux votes: nous voterons d'abord la prise en considération de la proposition PR-193, puis, dans un deuxième temps, conformément au souhait émis par M. Bonny, nous voterons son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement, avec comme condition que la proposition PR-195 que nous allons traiter ce soir soit également renvoyée à cette même commission.

Mise aux voix, la prise en considération de la proposition est acceptée à l'unanimité.

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté à l'unanimité.

- 4. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 6 200 000 francs, dont à déduire une participation de l'Hôpital cantonal universitaire de Genève d'un montant de 160 000 francs, soit un montant de 6 040 000 francs, destiné à l'aménagement du parc des Chaumettes (PR-194).**

Préambule

Depuis les années 70 déjà, après la démolition du mas d'immeubles, l'Etat de Genève voue l'aire de stationnement située entre la rue Sautter et le boulevard de la Cluse à un parc public, placé en zone de verdure.

Il est connu que le quartier de La Cluse-La Roseraie manque d'espaces de verdure et de lieux de rencontre. La Ville de Genève a examiné la qualité des prolongements des logements et les modes de déplacement de ses habitants. Le 17 janvier 2001, le Conseil municipal a accepté la proposition du Conseil administratif PR-23 pour l'étude de mesures d'aménagement en faveur de l'écomobilité dans le quartier de La Cluse-La Roseraie, permettant au Conseil administratif de poursuivre ses démarches en faveur de l'écomobilité et de la qualité des espaces publics. Dans ce cadre, le périmètre dit «des Chaumettes» doit devenir un parc public, un lien entre l'Hôpital cantonal universitaire de Genève et le quartier.

Cette option est également incluse dans le schéma directeur pour le quartier de l'Hôpital cantonal, établi par le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement.

En 1997, la Ville de Genève est intervenue auprès du Département des travaux publics et de l'énergie de l'époque pour obtenir l'usage de cette parcelle. Le

16 septembre 1999, lors d'une rencontre entre MM. Christian Ferrazino, conseiller administratif chargé du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, et Laurent Moutinot, conseiller d'Etat chargé du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, l'Etat de Genève a concédé à la Ville de Genève une servitude d'usage à destination d'un parc public sur la parcelle dite «des Chaumettes», N° 3134, feuille 38, commune Genève-Plainpalais, classée en zone de verdure.

Après analyse des conditions d'accessibilité à l'hôpital à court et à long terme, ainsi que de l'insertion de ce nouvel espace dans son contexte urbain, l'intervention paysagère porte également autour de la rotonde d'entrée de l'hôpital. C'est l'objet de la présente demande de crédit.

Ultérieurement, le Conseil municipal sera saisi d'une proposition de crédit de travaux pour la réalisation du haut du boulevard de la Cluse et la rénovation de la rue Sautter.

Exposé des motifs

La création du parc des Chaumettes est emblématique et s'inclut dans une réflexion d'ensemble, menée en lien avec les associations locales d'habitants, de parents d'élèves, d'usagers et de commerçants.

Dès 1998, un groupe de travail a été mis sur pied, qui regroupait la Ville de Genève, l'Office des transports et de la circulation, l'Association transports et environnement, la Maison de quartier de Plainpalais, les associations d'habitants et de parents d'élèves du quartier et les conseillers en mobilité d'Energie 2000, afin de mener une réflexion sur l'écomobilité. L'objectif était de mieux aménager la ville pour les piétons et les deux-roues légers, de faciliter les déplacements en transports publics, d'offrir de nouveaux services d'auto-partage, de covoiturage, afin de retrouver une meilleure qualité de vie. Les conclusions de ce groupe ont fait l'objet de la proposition PR-23 pour l'étude de mesures d'aménagement en faveur de l'écomobilité dans le quartier de La Cluse-La Roseraie, qui comprenait plusieurs interventions plus ciblées. Le 17 janvier 2001, le Conseil municipal a accepté un crédit d'étude pour le prolongement des premières approches, maintenant en cours.

Pour la région de l'hôpital, le 1^{er} septembre 1999, le Conseil d'Etat a adopté un schéma directeur. Celui-ci organise les développements à venir du secteur, l'organisation des espaces publics et les accès. Ce schéma directeur prévoyait notamment, à long terme, un nouvel accès des ambulances en sous-sol, par un tunnel reliant directement le dénivelé de la rue Sautter au garage souterrain nord de l'hôpital. Afin de préciser l'insertion du parc et du système de circulation dans

Proposition: aménagement du parc des Chaumettes

ce dispositif, la Ville de Genève a mené, en collaboration avec l'Etat de Genève, une étude de faisabilité des différents systèmes proposés des points de vue de la circulation et du génie civil. Ces études ont montré les difficultés de mise en œuvre de la solution voulue à terme et l'opportunité de créer un système d'accès plus simple, restant en surface, mais avec la conséquence de supprimer le dénivelé actuel de la rue Sautter. En dernière analyse, c'est cette proposition qui permet, d'une part, une économie de réalisation et, d'autre part, une résolution à court terme des problèmes d'accès, contrairement à l'option initialement retenue, non seulement plus coûteuse, mais également moins rapidement réalisable.

Par l'aménagement de ce parc public, la Ville de Genève poursuit un double objectif, d'améliorer la dotation d'espaces verts du quartier, d'une part, et d'offrir un ensemble de parcours piétonniers, une circulation modérée, d'autre part, cela tout en respectant les nécessités d'accessibilité de l'hôpital et de ses abords. La réalisation de cet objectif a entraîné un réexamen du réseau de circulation autour de l'hôpital. La rue Sautter, aujourd'hui en dénivelé, est remise à niveau afin de créer une nouvelle voie de distribution du quartier et d'accès à l'hôpital, permettant ainsi de supprimer le tronçon de la rue Micheli-du-Crest situé au sein même du futur parc. Cette transformation permet également la désaffectation du haut du boulevard de la Cluse. La rue Lombard, son carrefour avec la rue Sautter et l'avenue de la Roseraie deviennent les axes principaux de distribution du quartier. La mise en place de ce système se fera en deux étapes, d'abord par l'aménagement d'une première partie du parc, sur l'actuelle aire de stationnement de l'hôpital, sans modification du système de circulation, puis, après la rénovation du réseau routier de la rue Sautter et du haut du boulevard de la Cluse, par l'aménagement de la deuxième partie du parc et de ses prolongements dans le haut du boulevard de la Cluse et dans le prolongement de la rue Micheli-du-Crest.

Sur ces bases, le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, en partenariat avec l'hôpital et les associations de quartier, a organisé en mars 2001 un mandat d'études parallèles pour l'aménagement du parc des Chaumettes, qui fut confié à sept architectes et architectes-paysagistes.

Le périmètre d'étude comprenait le parc des Chaumettes, le haut du boulevard de la Cluse et l'esplanade d'accueil de l'hôpital.

Le groupe d'experts a recommandé le projet du bureau d'architectes Link, de M^{mes} Jacqueline Kissling et Béatrice Manzoni, associées à M. Thobias Pauli, architecte-paysagiste. Il a également recommandé le projet du bureau d'architectes BMV, de MM. Hani Burri, Olivier Morand et Nicolas Vaucher, pour l'aménagement de l'esplanade de la rotonde de l'hôpital. Par la suite, en coordination permanente, la Ville de Genève a développé le projet du parc ainsi que le projet paysager autour de la rotonde de l'hôpital avec la première agence, et l'Hôpital cantonal a développé le projet de la rotonde elle-même avec la deuxième agence.

Concertation et information publiques

L'approche générale d'écomobilité du quartier a été suivie par un groupe de concertation confié à l'Association transports et environnement, dans le cadre du programme fédéral Energie 2000, avec les associations d'habitants et de parents d'élèves et la Maison de quartier de Plainpalais.

Le développement du projet de parc lui-même et de ses abords s'est poursuivi jusqu'à la fin de 2001, en concertation avec un groupe de travail constitué à cet effet, qui comprenait des représentants de la Ville de Genève, de l'Hôpital cantonal et des associations locales. Le résultat a été présenté publiquement aux riverains le 6 décembre 2001 et a été très favorablement accueilli.

Description de l'ouvrage

Le projet se compose d'une partie principale, le parc, et d'une intervention paysagère dans l'enceinte de l'hôpital:

Parc des Chaumettes, compris entre les rues Lombard, Sautter et le boulevard de la Cluse

L'acte fondateur du parc est la création d'un vaste plateau implanté à l'altitude de 385 mètres, en continuité du quartier d'habitations, c'est-à-dire approximativement à 1,50 mètre en dessous du niveau de l'aire de l'hôpital. Cette assise horizontale, réalisée par des murs de béton, résout les problèmes de déclivité du site, met en évidence cette déclivité, oriente le parc vers l'Arve et l'inscrit dans la logique des terrasses implantées dans les pentes du quartier de Champel.

Ce modelage du sol offre un espace protégé qui entretient des rapports différenciés avec les espaces qui l'entourent. Le parc se situe en continuité des quartiers de Plainpalais et de Champel. Il est légèrement en contrebas de l'hôpital, alors qu'il surplombe le boulevard de la Cluse. Le parc est protégé le long de la rue Sautter par des parapets qui définissent, depuis l'hôpital, un balcon sur le parc.

Pour relier ce parc avec les quartiers environnants, différents parcours sont créés. Une promenade part du quartier de Plainpalais, traverse le parc et monte sur l'esplanade de l'hôpital. Un mail longe la rue Lombard et relie la rue Sautter à l'ancien boulevard de la Cluse. Des rampes descendent depuis l'hôpital vers le parc et mènent vers la ville. Ces parcours conduisent le promeneur à l'intérieur du parc, dans une pelouse fleurie, surplombée par deux terrasses herbeuses, où des usages variés peuvent se dérouler, de halte, de jeux, de lecture.

Le haut du boulevard de la Cluse, devenu piétonnier, forme une longue place qui relie de plain-pied le parc au quartier de Plainpalais et à l'école Micheli-du-Crest.

Cette place partiellement ombragée accueille les jeux d'enfants et des activités culturelles. A l'extrémité du parc, un jardin en belvédère contient des plantes médicinales simples, résistantes, qui, au gré des saisons, varient dans leurs couleurs et odeurs. Au long du parc, l'eau, élément ludique et signalétique, s'achemine en direction de l'Arve. Elle s'écoule dans un petit canal qui longe les terrasses du côté du boulevard de la Cluse, pour se transformer en un point d'eau potable, puis disparaître et resurgir en un mur-rideau d'eau en contrebas du parc.

Aménagement paysager des plantations autour la rotonde d'entrée de l'Hôpital cantonal universitaire de Genève

La nouvelle entrée de l'hôpital est caractérisée par la création d'une rotonde et d'un espace piétonnier plus important.

Entre cette rotonde et les hauts bâtiments hospitaliers, les mouvements de terre sont accompagnés d'une modeste végétation arbustive basse, à la floraison abondante, formant une toile de fond végétale claire et lumineuse.

Estimation du coût

A. Parc des Chaumettes	Fr.
10 Assainissement du terrain	528 000
40 Mise en forme du terrain	902 000
41 Maçonnerie et constructions	1 457 000
42 Jardins, jeux et mobilier	447 000
44 Installations sanitaires et électriques	353 000
45 Raccordement aux réseaux	60 000
49 Honoraires	497 000
Information publique	20 000
50 Frais secondaires	131 000
58 Divers et imprévus	<u>200 000</u>
Sous-total A	4 595 000
B. Abords autour de la rotonde de l'esplanade de l'hôpital	
41 Maçonnerie et constructions	54 000
42 Jardins et mobilier	325 000
44 Installations sanitaires et électriques	67 000
45 Raccordement aux réseaux	4 000

49 Honoraires	67 000
50 Frais secondaires	<u>11 000</u>
Sous-total B	528 000
Sous-total I	5 123 000
TVA 7,6% sur 5 123 000 francs	<u>389 348</u>
Sous-total II	5 512 348
Frais de promotion (5% du sous-total I)	<u>256 150</u>
Sous-total III	5 768 498
Intérêts intercalaires sur le crédit de construction	
$\frac{5\,768\,498 \times 36 \times 4\%}{2 \times 12 \text{ mois}}$	346 110
Total du crédit demandé	<u>6 114 608</u>
Arrondi à	6 200 000
Dont à déduire	
– la participation de l’Hôpital cantonal universitaire de Genève	<u>160 000</u>
Soit un montant de	<u>6 040 000</u>

Subventions et partenariat

Concernant le parc des Chaumettes lui-même, l’Etat de Genève met gracieusement à disposition le terrain. Considérant la mauvaise qualité des sols, composés de remblais suite à la démolition du mas d’immeubles, le Conseil administratif a sollicité du Département de l’aménagement, de l’équipement et du logement une contribution à l’assainissement du terrain, pour tout ou partie de la somme devisée à 588 000 francs de travaux. Les négociations sont en cours.

Pour l’aménagement paysager de l’espace situé entre la rotonde de l’hôpital et les bâtiments hospitaliers, l’Hôpital cantonal universitaire de Genève a accepté, par son courrier du 25 janvier 2002, de contribuer à hauteur de 160 000 francs.

Autorisation de construire

Le projet d’aménagement du parc des Chaumettes et des alentours de la rotonde de l’hôpital fait l’objet d’une requête en approbation LER et d’une requête en autorisation de construire.

Délais

En raison des modifications des voiries liées au nouveau schéma de circulation et à la mise en réseaux séparatifs des collecteurs, l’ensemble des travaux du secteur se fera par étapes jusqu’en 2005:

Proposition: aménagement du parc des Chaumettes

1. Aménagement du parc des Chaumettes sur sa partie nord comprise entre la rue Micheli-du-Crest et la rue Lombard. Dans cette étape, seront réalisés la partie haute du mur Sautter, les deux paliers de pelouse fleurie, le mail arboré le long de la rue Lombard, le couvert de cerisiers jusqu'au droit du trottoir actuel du boulevard de la Cluse, le maintien des platanes et des autres arbres de la frondaison paysagère actuelle rue Micheli-du-Crest, le double mur béton le long de la rue Sautter y compris la rampe interne. Afin d'éviter tout raccord disgracieux de béton, seules les fondations du mur seront réalisées tant que les voiries ne seront pas aménagées à leur niveau final. Des panneaux de bois formeront l'enceinte du parc jusqu'en 2004-2005.
2. Les travaux se poursuivront aux niveaux des voiries, par le changement des collecteurs dans la rue Sautter et dans le boulevard de la Cluse, puis par l'aménagement des surfaces.
3. L'achèvement du parc se fera dans sa partie sud, une fois le dénivelé de la rue Sautter remis à niveau, l'accès à l'hôpital donné et le boulevard de la Cluse piétonnier.

Régime foncier

Le parc dit «des Chaumettes» se compose de trois parcelles:

- la parcelle N° 3134, feuille (fe) 38, commune Genève-Plainpalais, comprise entre la rue Micheli-du-Crest, le boulevard de la Cluse et la rue Lombard, reste propriété de l'Etat de Genève et la Ville de Genève bénéficie d'une servitude d'usage à destination d'un parc public;
- la parcelle N° 3139, fe 67, commune Genève-Plainpalais, correspondant au tronçon de la rue Micheli-du-Crest, est propriété de l'Etat de Genève et fera l'objet d'une demande d'extension de servitude d'usage à destination d'un parc public;
- la parcelle N° 3649, fe 67, commune Genève-Plainpalais, comprise entre la rue Micheli-du-Crest, le boulevard de la Cluse et la rue Sautter est propriété du domaine public communal de la Ville de Genève.

Les parcelles situées contre l'hôpital sont propriétés de l'Etat de Genève et des Hôpitaux universitaires de Genève.

Programme financier quadriennal

L'aménagement de la parcelle N° 3134, fe 38, commune Genève-Plainpalais, dite «Les Chaumettes» est inclus dans le 20^e programme financier quadriennal, sous le N° 91.64.03, pour un montant de 1 500 000 francs.

La présente proposition étend le périmètre du parc lui-même sur les parcelles N^{os} 3139, fe 67, commune Genève-Plainpalais, propriété de l'Etat de Genève, et 3649, fe 67, commune Genève-Plainpalais, domaine public de la Ville de Genève, et intègre l'aménagement paysager de l'espace situé entre la rotonde de l'hôpital et les bâtiments hospitaliers.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

L'entretien, le nettoyage de ces deux ouvrages entraîneront un coût supplémentaire d'exploitation estimé à 33 000 francs ainsi que la création d'un demi-poste de jardinier, équivalant à une augmentation du groupe 301 du budget de 50 000 francs.

L'alimentation et l'entretien de l'éclairage public entraîneront un coût supplémentaire d'exploitation estimé à 7300 francs.

Quant à la charge financière, comprenant le taux d'intérêt de 4% et amortie au moyen de 20 annuités, elle se monte à 444 433 francs.

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire du crédit est le Service d'aménagement urbain et d'éclairage public. Le service bénéficiaire est le Service des espaces verts et de l'environnement.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 6 200 000 francs, dont à déduire une participation de l'Hôpital cantonal universitaire de Genève d'un montant de 160 000 francs, soit un montant de 6 040 000 francs, destiné à l'aménagement du parc des Chaumettes.

Proposition: aménagement du parc des Chaumettes

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 6 040 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2003 à 2022.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer ou radier toute servitude dans le périmètre concerné, afin de pouvoir réaliser l'aménagement concerné.

Annexe: plans de situation

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je ne prendrai la parole que très rapidement, car vous connaissez déjà ce projet. Nous en avons déjà beaucoup parlé par le passé.

Vous le savez, pour celles et ceux d'entre vous qui avez participé aux séances de concertation dans le quartier, sous les auspices de la Maison de quartier de Plainpalais, nous avons, avec nos mandataires, proposé la création du parc des Chaumettes. Les habitants attendent d'ailleurs avec impatience que l'on puisse commencer la première étape de cette réalisation. Nous avons donné le calendrier des travaux dans le cadre de cette proposition.

Il y a plusieurs étapes dans ce projet, essentiellement en raison du fait que nous devons procéder au nivellement de la rue Sautter. Elle devra être mise à niveau avec l'actuel parking des Chaumettes qui deviendra justement le parc du secteur des Chaumettes. Le nivellement se fera dans un deuxième temps.

Nous vous demandons de nous donner les moyens de commencer l'aménagement de ce parc en votant le crédit de réalisation proposé. Je vous rappelle que nous avons travaillé de concert avec les Hôpitaux universitaires de Genève. Je tiens aujourd'hui à remercier ici publiquement M. Gruson de l'ouverture dont il a fait preuve concernant le projet ainsi que ses collaborateurs. Par des démarches communes, nous avons trouvé une solution qui – j'en suis convaincu – sera positive non seulement pour l'Hôpital, ses usagers, son personnel et ses visiteurs, mais également pour le quartier, ses habitants, ses commerçants ainsi que pour l'école de Micheli-du-Crest. Il ne faut oublier ni cette école ni M. Dupraz et sa tranquillité, je crois qu'il en a bien besoin. Je vous en remercie.

Je ne pense pas que ce soit le lieu d'ouvrir un large débat en séance plénière. Il convient plutôt de renvoyer ce projet en commission, afin que nous puissions, accompagnés de nos mandataires, vous expliquer l'ensemble des données qui le caractérise. Cela devrait vraisemblablement avoir lieu une nouvelle fois devant la commission de l'aménagement et de l'environnement. A vous de choisir la commission de votre préférence. Franchement, il m'importe peu de savoir si l'objet en question va être renvoyé à la commission des travaux ou à une autre commission. Je vous demande simplement de mettre ce projet à l'ordre du jour de la commission de votre choix le plus rapidement possible, afin que nous puissions aller de l'avant dans la réalisation de cet aménagement.

Le président. L'information que nous avons reçue, Monsieur le conseiller administratif, nous laisse entendre que le Conseil administratif demande effectivement le renvoi de cet objet à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Préconsultation

M. Roman Juon (S). Je ne prends pas la parole pour allonger les débats et donner la position de mon parti, mais pour vous rappeler l'existence de la commission des espaces verts qui a été créée à la fin de l'année dernière. Il s'agit d'une commission de consultation. Il serait bon de voir comment on peut articuler ce projet en demandant un préavis ou un avis à cette commission, pour que l'examen dudit projet soit le plus réaliste possible et que ce dernier puisse convaincre le Conseil municipal par le biais notamment des six conseillers municipaux qui en font partie.

M. Robert Pattaroni (DC). Notre parti est tout à fait favorable à l'idée de l'aménagement du parc des Chaumettes et, bien sûr, au renvoi de cette proposition en commission, mais nous avons quelques remarques à formuler.

Premièrement, il s'agit d'un détail, Monsieur le magistrat, mais nous trouverions opportun que, concernant les données de base, on indique les surfaces pour chacune des parcelles concernées, afin de donner une idée de ce que cela représente. Cependant, je n'aurais pas pris la parole s'il ne s'était agi que de cela.

Le deuxième point se réfère au coût de cet aménagement. Nous savons que ce genre de travaux n'est pas bon marché, mais nous sommes malgré tout surpris du coût de l'opération. Nous souhaitons qu'on fasse bien la distinction en commission entre ce qui relève du projet architectural et ce qui relève des aménagements supplémentaires, induits par le projet architectural. Nous ne voulons pas non plus donner l'impression à la population que, lorsque nous demandons à des architectes de réaliser l'aménagement d'une place, cela coûte en définitive très cher. J'ai dit «place», mais j'aurais plutôt dû dire «parc». Je me fais ici l'écho du souci existant de réaliser des aménagements de ce genre bon marché. Tout le monde connaît l'exemple largement cité du parc du Grand-Lancy, qui est une réalisation exemplaire, faite dans la simplicité par un architecte qui, d'ailleurs, a failli réaliser la place Neuve à l'époque.

Par ailleurs, Monsieur le magistrat, vous avez donné comme exemple une solution pour la place Sturm, en soulignant bien que l'aménagement était provisoire, mais qu'on pouvait néanmoins le réaliser de façon simple. Vous avez été largement soutenu par les habitants du quartier qui ont assisté à votre séance d'information. C'est la raison pour laquelle nous aimerions bien qu'une distinction soit faite entre l'aménagement de la place proprement dite et les autres travaux.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais préciser que je n'ai pas oublié les points à traiter en urgence, mais, étant donné que la salle était peu remplie en début de séance, j'ai enchaîné sur le point suivant de notre ordre du jour. Il est bien entendu qu'après cette proposition nous allons traiter les objets munis d'une clause d'urgence.

M. Bernard Lescaze (R). Il est vrai que le quartier de la Cluse-Roseaie manque d'espaces verts et qu'on souhaite depuis longtemps aménager ce petit espace dit «des Chaumettes». De ce point de vue, le groupe radical ne peut qu'être d'accord avec l'idée de cet aménagement.

Cela dit, nous sommes quelque peu surpris du coût des travaux projetés. Bien sûr, il faut combler une rue, mais cela devrait quand même être moins cher que lorsqu'on fait un tunnel. Or nous constatons que, pour un parc qui mesurera environ 400 m² – nous n'avons pas l'estimatif exact des parcelles, mais il y en a deux qui font 385 m² – nous dépenserons plus de 6 millions de francs, soit 15 000 francs le mètre carré d'aménagement, si je calcule bien, alors même que le terrain nous est donné par l'Etat ou mis gracieusement, comme le mentionne le rapport, à notre disposition par l'Etat. Vous me permettez quand même de trouver que c'est un aménagement véritablement luxueux, même si je sais bien que les travaux de terrassement et d'assainissement ne sont jamais bon marché. Heureusement que ce petit parc qui va ressembler à un jardin suspendu – ce n'est pas encore pharaonique, mais c'est déjà presque babylonien – n'est pas plus étendu, parce que nous aurions finalement dépensé des dizaines de millions de francs!

Nous souhaitons vivement qu'il y ait des espaces verts en ville de Genève, mais nous souhaitons également que les espaces verts aménagés ultérieurement, par exemple à la place Sturm, ne coûtent pas 15 000 francs le mètre carré. Nous tenons ici à mettre en garde le Conseil administratif contre de tels projets.

Ce projet améliorera peut-être l'aspect extérieur de l'entrée de l'Hôpital, mais le dénivelé qui existe actuellement à cet endroit est quand même un dénivelé relativement utile. Je n'ai pas entendu que cela ait posé beaucoup de problèmes pour les voies de circulation, bien au contraire, puisque les urgences se trouvent à cet endroit.

En conséquence, j'espère que la commission concernée examinera ce projet avec beaucoup d'attention et sera absolument convaincue que ces 6 200 000 francs seront dépensés à bon escient pour améliorer l'aspect esthétique de cet endroit et créer un nouvel espace vert. Cependant, je redoute qu'on nous dise au bout de quelque temps que cet aménagement complique en fin de compte la circulation

Proposition: aménagement du parc des Chaumettes

des urgences aux abords de l'Hôpital. J'aimerais être assuré – parce qu'il n'y a pas un mot à ce propos dans la proposition du Conseil administratif – que ces aspects ont été soigneusement pris en compte au moment où l'on inaugurerait la nouvelle entrée de l'Hôpital.

M. Roberto Brogini (Ve). Il faudra effectivement renvoyer cette proposition à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Nous savons que le Grand Conseil va voter prochainement des crédits extrêmement importants pour la future liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse et qu'il y aura un arrêt sous l'Hôpital permettant une meilleure circulation pour se rendre à l'Hôpital ou en sortir. Le dénivelé actuel avait été réalisé à l'époque selon les idées du «tout à l'automobile». Or nous savons maintenant que la Confédération va nous aider à réaliser la liaison entre la rive droite et la rive gauche en chemin de fer et qu'il y aura un arrêt des CFF, un arrêt RER, qui sera réalisé vers l'Hôpital. Nous ne savons pas encore exactement où il se trouvera, mais nous devons être attentifs à ne pas réaliser dans un parc une halte ou un arrêt pour desservir l'Hôpital.

C'est la raison pour laquelle la circulation des uns et des autres est extrêmement importante. En outre, il faut veiller à ne pas nuire à l'arrivée des urgences ou de l'hélicoptère. La commission de l'aménagement et de l'environnement devra se montrer extrêmement attentive à ce point. Les auditions devront tenir compte de cette nouvelle liaison ferroviaire. Elle représente un gros investissement que le Canton va réaliser et la Ville de Genève va certainement être invitée à y participer. Il ne faudrait donc pas qu'en soutenant l'aménagement du parc des Chaumettes, on porte préjudice à l'espace environnant. J'ai le souvenir qu'il y avait auparavant aux Chaumettes des habitations et de sympathiques établissements publics. Il est donc indispensable que nous étudions cela de la manière la plus approfondie.

M^{me} Renate Cornu (L). Le groupe libéral est également tout à fait favorable à l'aménagement du parc des Chaumettes, mais il trouve un peu coûteux le vallonement, le paysage arborisé ainsi que les petites fontaines qui sont prévus. Pour un espace aussi petit, on peut en effet se demander pour quelle raison on n'a pas envisagé la verticalité, par exemple, pour le même coût. Actuellement, on fait de la végétalisation verticale, mais personne n'en parle ici, on ne reste que dans l'horizontalité.

Pour revenir à cet espace des Chaumettes, il y a actuellement un parking qui a l'air tout à fait sauvage, mais qui sert néanmoins à de nombreux collaborateurs de

l'Hôpital cantonal. Ceux-ci ont en effet besoin d'un espace pour parquer leur véhicule. Personne ne nous indique comment on va remplacer ces places de stationnement. Or la Fondation des parkings serait tout à fait à même, avec une oreille sympathisante, d'agrandir ou de surélever l'actuel parking du Centre médical universitaire qui se trouve dans un contrebas extrême.

Nous sommes tout à fait favorables à ce projet. Néanmoins, de nombreux points restent encore à résoudre. Il faudra surtout revoir un coût qui nous paraît extrêmement élevé. Cependant, c'est en commission que ces aspects devront être étudiés.

M. Michel Ducret (R). Dans la version finale de cette proposition, j'aimerais dénoncer d'ores et déjà l'accès calamiteux au secteur des urgences pour les ambulances, qui devront se frayer un chemin devant l'entrée de l'Hôpital à travers la circulation des piétons, des bus qui y ont leur arrêt, etc.

J'aimerais signaler aussi que le dénivelé n'avait pas été créé dans l'esprit du «tout à la voiture», mais justement pour éviter ce mélange entre la desserte de l'Hôpital et celle du quartier.

Et j'aimerais encore préciser une chose: le RER ne passera pas sous l'Hôpital, Mesdames, Messieurs, mais dans le quartier de Champel, sans doute sous la place Reverdin ou le plateau de Champel. Il faudra donc une liaison de bus depuis le secteur de la «Tulipe» en direction de l'entrée principale de l'Hôpital ainsi que, probablement, une liaison piétonne, qui me semble aussi nécessaire. Cela n'est pas prévu, pas plus que ne sont prévus pour l'instant au programme financier quadriennal de notre Ville de Genève les équipements à charge de notre collectivité concernant une mise en service de ce RER aux alentours de 2010.

Si nous n'entamons pas les études à ce sujet dans deux ans au plus tard, nous n'arriverons pas à résoudre cette question dans les délais.

Mise aux voix, la proposition est prise en considération et son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté à l'unanimité.

5. **Clause d'urgence sur la motion de MM. Pierre Maudet, Gérard Deshusses, Jean-Pierre Oberholzer, Christian Zaugg, M^{mes} Alexandra Rys et Liliane Johner: «Pour la paix cathodique et le retour en eaux calmes à TV Léman bleu» (M-279)¹.**

M. Pierre Maudet (R). Nous justifierons l'urgence de cette motion – sans avoir besoin des trois minutes réglementaires – par le fait que TV Léman bleu est directement liée à l'activité notamment du Conseil municipal, mais également à la bonne retransmission des activités municipales en général. Vous êtes tous au courant des derniers développements liés à l'affaire de TV Léman bleu et, en particulier, au départ mouvementé de son rédacteur en chef.

Nous pensons donc qu'il est utile de renvoyer cette motion sans grand débat politique pour une discussion au sein de la commission de l'informatique et de la communication.

Le président. Nous allons passer la parole à chacun des groupes politiques pour qu'ils s'expriment sur l'urgence de cette motion.

La parole n'étant pas demandée, nous passons au vote.

Mise aux voix, la clause d'urgence de la motion est acceptée à la majorité (quelques oppositions et abstentions des Verts).

6. **Motion de MM. Pierre Maudet, Gérard Deshusses, Jean-Pierre Oberholzer, Christian Zaugg, M^{mes} Alexandra Rys et Liliane Johner: «Pour la paix cathodique et le retour en eaux calmes à TV Léman bleu» (M-279)².**

PROJET DE MOTION

Considérant, d'une part:

- l'intérêt avéré de la population genevoise pour l'existence d'une chaîne de télévision de proximité axée prioritairement sur l'information locale;

¹ Annoncée, 5285.

² Urgence acceptée, 5389.

- la place reconnue dans le paysage médiatique genevois que s'est faite la chaîne de télévision locale TV Léman bleu en près de cinq ans d'existence;
- la subvention municipale importante (275 000 francs) dévolue à TV Léman bleu, notamment pour la couverture des activités municipales, et votée annuellement par le Conseil municipal;
- la pertinence de ce soutien financier en regard de l'apport démocratique indéniable que constitue la diffusion des séances plénières du Conseil municipal;
- l'implication de la Ville de Genève dans les structures de la chaîne, par l'entremise d'un conseiller administratif, par ailleurs président de Télégénève SA et

considérant, d'autre part:

- le récent départ pour le moins mouvementé du rédacteur en chef et seul journaliste de la chaîne inscrit au Registre professionnel (RP);
- les conditions d'engagement et de travail du personnel de la chaîne, qui, telles qu'elles sont relatées dans la presse locale, poseraient problème en regard de la loi;
- les graves accusations de partialité, d'orientation politique et de pressions commerciales portées à l'endroit de la direction et de la présidence de la chaîne;
- le préjudice important pour la crédibilité et l'image de TV Léman bleu que crée, à tort ou à raison, cet état de fait auquel il convient de mettre rapidement un terme,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'intervenir auprès des instances dirigeantes de TV Léman bleu pour:

- faire respecter les règles déontologiques en vigueur dans les médias helvétiques, consacrant notamment la séparation claire entre les services commerciaux et les activités journalistiques d'un média;
- mettre en place une convention collective de travail qui tienne compte des spécificités de la chaîne et garantisse les droits de ses employés.

Par ailleurs, le Conseil municipal demande au Conseil administratif de conditionner l'octroi de sa subvention annuelle à l'application de ces critères.

M. Pierre Maudet (R). Je m'exprimerai de nouveau brièvement, car il n'y a pas besoin d'un long débat à ce stade de la motion. Nous souhaitons – et c'est quasiment le cas de tous les groupes, à l'exception d'un seul dans ce plénum – renvoyer cette motion à la commission de l'informatique et de la communication, l'affaire de TV Léman bleu ayant éclaté dans la presse il y a quelque

temps. Nous aurions préféré qu'elle n'éclate pas au niveau politique, mais qu'elle se règle au sein du conseil d'administration de TV Léman bleu. Vous savez tous, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que cette chaîne de télévision revêt un intérêt particulier aux yeux des Genevois en général et aux yeux des citoyens de la Ville de Genève en particulier. En effet, la Ville de Genève a également joué un rôle historique dans la création de cette chaîne de télévision qui tient une place essentielle dans le caractère de transparence que peuvent recouvrir nos activités et dans la diffusion des informations sur les prestations de la Ville de Genève.

Réaffirmant en cela le postulat que le Conseil municipal a énoncé – également à l'unanimité – au début de cette législature à propos du *Courrier*, nous ne saurions considérer n'importe quelle entreprise de presse en tant qu'entreprise comme les autres. TV Léman bleu est un média. Il est vrai que c'est une entreprise qui a besoin d'activités commerciales pour vivre. Cependant, il nous semble, à nous motionnaires, que l'une des conditions de l'octroi de la subvention était que cette télévision devait également respecter les principes déontologiques, consacrés dans la profession, de séparation entre le volet commercial et le volet journalistique, ce qui n'a pas forcément toujours été le cas.

Deuxièmement, cette chaîne de télévision doit également respecter la légalité en matière d'engagement du personnel et de plan de travail. Des événements encourageants nous poussent à croire que TV Léman bleu revient vers des eaux plus calmes avec l'engagement d'un rédacteur en chef dont le nom a été révélé la semaine dernière. Cependant, par l'intermédiaire de la commission de l'informatique et de la communication, qui est également répondante pour l'octroi de la subvention annuelle s'élevant à 275 000 francs, nous souhaiterions auditionner les responsables de TV Léman bleu ainsi que le conseiller administratif, président de Télégenève, qui siège au conseil d'administration de TV Léman bleu, afin de nous assurer que cette chaîne de télévision ressorte de nouveau crédible de l'étape difficile qu'elle traverse depuis le début de l'année. TV Léman bleu en ressortirait encore plus crédible après un petit rapport de la commission de l'informatique et de la communication.

Je vous remercie donc de faire bon accueil à cette motion, de la renvoyer à la commission de l'informatique et de la communication qui, j'en suis sûr, fera diligence, avec sa présidente, pour rendre son rapport.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Le moins que l'on puisse dire, c'est que les choses se sont plutôt mal passées à TV Léman bleu ces derniers temps. Il y a eu des conférences de presse triées, des invités suggérés, une ingérence de la direction dénoncée, un traitement de faveur pour tel politicien plutôt que pour tel autre,

du courrier ouvert, un rédacteur soumis à des pressions commerciales et, pour conclure, le départ précipité de M. Chevrolet, rédacteur de chef. Mais où est donc la liberté de la presse dans tout cela?

Pourtant, le Conseil municipal avait mis beaucoup d'espoir dans cette télévision de proximité quand il avait voté il y a quelques années une solide subvention pour la faire démarrer. Bien que dégressive aujourd'hui, cette subvention se monte encore à 275 000 francs. Tout n'est pas à rejeter, loin de là. Il y a de très bonnes émissions sur TV Léman bleu. De plus, les présentatrices et présentateurs, ayant passé sur notre Canal Plus régional, font carrière dans d'autres médias télévisuels, locaux ou nationaux. Les valeurs formatives de cette chaîne lémanique ne sont donc plus à démontrer.

TV Léman bleu a, semble-t-il – et c'est tant mieux – corrigé le tir. Un nouveau rédacteur en chef en la personne de M. Pascal Schouwey a été désigné. Souhaitons que des repères déontologiques clairs aient été mis en place et que les pratiques très discutables de TV Léman bleu dénoncées auparavant soient définitivement abandonnées. Souhaitons également que la charte rédactionnelle soit revue et modifiée, afin de garantir une réelle indépendance à M. Schouwey et à son équipe.

Nous ne voulons pas non plus oublier les conditions de travail difficiles du personnel et nous pensons qu'il convient – le moment est bien choisi – de préparer et de signer une convention collective de travail. Nous estimons aussi qu'il est temps de le faire, car, sur ce point, la relation de cause à effet est évidente. Il convient donc de revaloriser les salaires, très bas pour la branche, qui sont versés au personnel de TV Léman bleu.

Toutes ces raisons nous conduisent à vouloir entendre le président de TV Léman bleu, Albert Knechtli, et son directeur M. Bernard, afin de recevoir de leur part un certain nombre d'assurances avant le prochain déplacement de cette chaîne à la Praille et le renouvellement nécessaire d'un matériel obsolète en phase terminale.

Cela dit, je souhaite bonne chance à la nouvelle équipe rédactionnelle de TV Léman bleu et bon vent à notre chaîne de proximité car, après toutes ces turbulences, elle en aura bien besoin.

M. Gérard Deshusses (S). Le groupe socialiste a toujours tenu à avoir une télévision locale et il a fait entière confiance à TV Léman bleu. Or certains faits nous ont quelque peu alertés. Notre inquiétude ayant grandi, nous avons finalement opté pour cette motion en urgence avec nos collègues des autres partis cosignataires. Après l'intervention du Conseil administratif ainsi que celle de notre

maire, après un article dans la *Tribune de Genève*, ce que nous demandions et que nous jugions primordial semble avoir été mis en place. Nous ne pouvons que féliciter le Conseil administratif de sa diligence dans cette affaire. Nous pouvons aussi féliciter la direction de TV Léman bleu et son président d'avoir su comprendre quelles étaient nos exigences.

Cependant, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il nous paraît également important d'obtenir un complément d'information. Cette télévision locale à laquelle nous tenons, nous voulons qu'elle fonctionne correctement. Il reste pour nous essentiel d'avoir des compléments d'information dans nos commissions. Nous aurons donc le plaisir d'entendre et le Conseil administratif et les responsables de TV Léman bleu.

Préconsultation

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Les félicitations de M. Deshusses au président de TV Léman bleu et au Conseil administratif me paraissent bien déplacées. Il n'y a pas lieu de se féliciter de ce qui s'est passé. Je me permets de vous rappeler brièvement le débat du Conseil municipal quand il s'est agi de créer TV Léman bleu. Je rappelle également au Conseil municipal que cette chaîne de télévision s'est créée avec une majorité d'une seule voix, dans un débat mémorable, au cours d'une séance extraordinaire du Conseil municipal. C'est finalement un peu au forceps – «un peu» correspond d'ailleurs à un euphémisme – que cette chaîne de télévision s'est créée. A l'image d'un accouchement, elle n'a pas manqué de créer plus de cris que de chuchotements. Quoi qu'il en soit, cette chaîne de télévision est née. En ce qui concerne l'Entente, nous avons dénoncé le caractère de *Pravda* de ce média.

Nous avons dit que cette chaîne de télévision serait nécessairement un instrument à la solde du pouvoir. Or qu'avons-nous lu dans la presse ces dernières semaines? Elle est effectivement devenue un instrument à la solde du pouvoir. Les dénonciations que nous venons d'entendre sur les «infomercials» sont évidemment aussi des éléments fâcheux, mais ce que nous avons lu sur les interventions d'un conseiller administratif – au demeurant administrateur de TV Léman bleu – le sont bien davantage.

En effet, un média qui n'est pas libre est un média qui n'existe pas. Pour qu'il soit libre, il est nécessaire qu'il soit composé de journalistes de talent. Or TV Léman bleu – nous apprenons ces informations par la presse, notre seule source – n'était composée qu'exceptionnellement de journalistes de talent, l'essentiel du travail étant confié à des stagiaires journalistes, c'est-à-dire à des journalistes auxquels on demande d'apprendre leur métier, mais que, comme par hasard, on

n'encadre pas ou qu'on encadre trop mal pour leur permettre d'apprendre leur métier. Evidemment, c'est la porte ouverte à un débat politique fâcheux.

Ce qui me paraît le plus agaçant dans l'événement TV Léman bleu, ce ne sont pas les «infomercials» ou les éventuelles pressions que le président, M. Knechtli, a pu exercer sur cette télévision, mais les confusions de genre que représente au sein de cette télévision la présence au conseil d'administration d'un conseiller administratif. D'ailleurs, la présence de conseillers administratifs devrait être bannie de l'ensemble des conseils d'administration. Prenons l'exemple de TV Léman bleu, puisque c'est notre sujet. Nous avons un conseiller administratif qui y siège. Ce même conseiller administratif préside 022 Télégenève. Or vous vous doutez bien que 022 Télégenève n'est pas sans relation avec TV Léman bleu. En effet, 022 Télégenève fournit à son tour une subvention qui ne passe pas par vous, mais qui est quand même une subvention municipale importante, 400 000 francs, en faveur de TV Léman bleu. Certes, ce n'est pas une véritable subvention, mais un achat d'«infomercials» en faveur de 022 Télégenève. Il n'en demeure pas moins que l'émission d'actualité municipale est sans intérêt sur 022 Télégenève et qu'elle n'est diffusée que parce qu'elle représente 400 000 francs.

TV Léman bleu déménage cet automne dans les locaux du stade des Charmilles. Comme par hasard, le responsable de l'organisation de ces locaux est un autre conseiller administratif. Ne trouvez-vous pas que, ici encore, TV Léman bleu dispose d'avantages considérables auxquels aucun privé ne pourrait jamais prétendre? Quelle est la réaction du Conseil municipal, en particulier sa majorité de gauche, si prompte à dénoncer les trusts, ces alliances secrètes qui se noueraient dans quelques stations grisonnes, et le caractère turpide de quelques patrons qui, à la faveur de rencontres, s'échangent des avantages? TV Léman bleu vit précisément de cela – certes à une échelle plus locale et plus terre à terre – non pas qu'elle le désire ou qu'elle le recherche, mais parce que la structure mise en place voit un même homme ou un même groupe d'hommes siéger dans un certain nombre de conseils de manière semblable. Si on étend le débat, on peut dire que la présence des conseillers administratifs dans les conseils d'administration est une erreur.

Nous avons beaucoup lu dans la presse sur les relations du Conseil administratif avec les sociétés française et italienne gérant le tunnel du Mont-Blanc. On a beaucoup lu, en particulier dans la presse française, sur la position ambiguë du Conseil administratif actionnaire de ces sociétés et opposé à la réouverture du tunnel. Quelle gentillesse de la part de la presse de n'avoir indiqué... (*Remarque de M. Tornare.*) Manuel, silence!

Le président. Monsieur Froidevaux, ce n'est pas vous qui présidez la séance. Qui sème le vent récolte la tempête.

M. Jean-Marc Froidevaux. C'était effectivement bien vu. Ce n'était de la part des journalistes français que de la mésinformation que de parler de la Ville de Genève comme actionnaire. La Ville de Genève est également administratrice et doublement administratrice de ce tunnel. En cela, le double langage qui consiste à avoir un langage de patron au sein du tunnel et un langage d'opposant au sein de la rue est totalement incompatible. Là aussi, la présence du Conseil administratif dans les conseils d'administration français et italien des sociétés à la tête du tunnel est une erreur.

Je citerai une troisième erreur, pour ne citer que les plus récentes: la présence d'un représentant du Conseil administratif au sein de la société qui exploite le Casino de Genève, avec les innombrables problèmes que cela pose et les inévitables copinages qui peuvent y être liés. (*Remarque.*) Bien sûr, Pierre Muller siège au conseil d'administration de l'une des sociétés qui gèrent le tunnel du Mont-Blanc, mais la question n'est pas là. Le problème n'est pas de savoir qui est dans quel conseil d'administration. Il est erroné de participer à ces conseils d'administration. Il n'y a aucun conseil d'administration dans lequel nous pouvons être fiers de la présence du Conseil administratif, parce que ce n'est pas son rôle que d'y siéger. (*Remarque de M. Ferrazino.*) Monsieur Ferrazino, je vais également faire votre procès par rapport aux Transport publics genevois (TPG), mais le débat n'aborde pas ce sujet. (*Rires.*)

Le président. Vous parlerez si vous demandez la parole, Monsieur le conseiller administratif. Poursuivez, Monsieur Froidevaux!

M. Jean-Marc Froidevaux. Il n'y a aucune raison que le Conseil administratif participe à de telles sociétés pour une raison simple: ces sociétés n'ont pas une vocation politique. Elles ont une vocation exécutive et d'organisation de la société. Il est parfaitement normal que les politiciens siègent dans des assemblées politiques, en particulier en ce qui concerne le Conseil administratif et ses homologues, le Conseil d'Etat ou d'autres conseils administratifs importants. Par contre, les décisions qui procèdent d'une certaine organisation, concernant un casino ou une chaîne de télévision, par définition, ne sont pas politiques – on ose espérer que l'organisation d'une chaîne de télévision n'est pas politique, que diable! Par conséquent, dans ce genre de sociétés il ne doit pas y avoir de représentants du Conseil administratif.

Mon propos n'est pas de faire un règlement pour dire au Conseil administratif de ne plus siéger dans les conseils d'administration de telles sociétés d'ici à tel délai, mais d'attirer l'attention du Conseil municipal et en particulier celle du Conseil administratif sur cette erreur fondamentale. Il faut laisser le Conseil

administratif réfléchir à quoi sa présence dans ces conseils d'administration peut bien servir. Quant à nous, membres du Conseil municipal, nous pensons que des subventions à l'égard d'institutions dans lesquelles siège un représentant du Conseil administratif sont à tout le moins très suspectes et doivent être suspendues, voire prohibées à jamais, tant que les représentants du Conseil administratif n'auront pas trouvé une autre personne pour les y représenter. L'exemple de TV Léman bleu est un exemple parfaitement illustratif de cette matière. (*Applaudissements.*)

M^{me} Alexandra Rys (DC). En signant cette motion, le groupe démocrate-chrétien n'entendait bien évidemment pas faire le procès a priori de la direction de TV Léman bleu. Il est tout aussi évident que ce que nous avons pu lire dans la presse locale pose un certain nombre de questions qui sont extrêmement sérieuses, pour ne pas dire graves, sur les pratiques professionnelles d'une part et sur les conditions liées à l'emploi d'autre part, sans même parler du problème de fond que vient d'aborder mon collègue Froidevaux.

En demandant le renvoi de la motion M-279 à la commission de l'informatique et de la communication, nous attendons – cela a été dit par d'autres personnes avant moi – un certain nombre de réponses et des réponses claires sur ces différents points.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. La discussion que nous avons aujourd'hui est à mes yeux intéressante et probablement porteuse d'un bel avenir pour TV Léman bleu. En effet, on peut le dire clairement, l'affaire de cette chaîne est une triste affaire. Ce qui m'a préoccupé dans cette affaire, c'est plus exactement le manque d'autocritique des acteurs de TV Léman bleu. J'aurais apprécié que certains prennent la parole et communiquent les raisons qui ont orienté leur direction, voire leur présidence. Cela n'a pas été le cas et je le regrette, car nous aurions pu ainsi faire avancer le débat. En effet, certains, à gauche comme à droite, sont prompts à critiquer le manque de transparence d'égalité, d'équité, de respect ou de déontologie des sociétés anonymes et d'autres organisations.

Quant à moi, j'ai été frappé par l'absence de convention collective de travail (CCT) dans une société anonyme telle que TV Léman bleu, qui est malgré tout à capital majoritaire des collectivités publiques. Moi qui ai toujours été respectueux des relations sociales entre partenaires sociaux, c'est-à-dire entre employés et employeurs, cela m'a fait de la peine. Nous en sommes arrivés à un moment où il faut se poser la question de savoir si une structure ressemblant au Conseil supérieur de l'Audiovisuel, comme il en existe en France, ne serait finalement pas une bonne chose pour corriger tous ces manquements.

Pour répondre à M. Froidevaux, qui a fait une très belle plaidoirie à propos du maintien d'hommes politiques de gauche comme de droite dans les conseils d'administration, conseils de fondations ou autres, je dirai que les critiques qu'il a adressées au Conseil administratif et qu'on peut accepter s'adressent également aux représentants du Conseil municipal, du Grand Conseil... (*Remarque de M. Tornare.*) Du Conseil d'Etat également, vous avez raison, Monsieur le maire, bref à tous les organes constitués qui sont représentés dans ces sociétés.

Mesdames et Messieurs, nous devons donner ce soir un message positif par rapport à ce qui s'est passé à TV Léman bleu en espérant que cela ne se reproduise plus. TV Léman bleu remplit, et vous le savez pertinemment, son rôle de télévision de proximité, puisque vous savez que nous sommes beaucoup regardés à chaque séance du Conseil municipal ou du Grand Conseil. C'est le message que nous devons apporter à cette société, quand bien même elle a commis des erreurs ces derniers mois.

M. Manuel Tornare, maire. Je ne voulais pas intervenir, mais il y a un certain nombre de choses dites qui ne sont pas correctes et que je dois rectifier. D'abord, je crois qu'il faut faire une séparation – certains ont fait des confusions dès que cette affaire a été traitée dans la presse – entre ce qu'on peut appeler les «publireportages» et le téléjournal. Le téléjournal dure un quart d'heure par heure.

Concernant les publireportages, on ne peut pas reprocher au président M. Knechtli, ni au directeur de la chaîne d'avoir demandé aux privés de faire des publireportages. Il faut bien aller chercher l'argent où il se trouve. Le refus systématique de ces publireportages est une idée préconçue à laquelle il faut tordre le cou. En ce qui concerne le téléjournal, je suis d'accord avec mon collègue Pierre Muller: TV Léman bleu doit garder une certaine objectivité tout en étant une télévision citoyenne et fournir des informations de proximité, de quartier. C'est cela que le téléjournal devrait être.

Contrairement à ce qui a été dit parfois par des lecteurs dans leurs courriers ou par des journalistes – certains ont d'ailleurs été étonnés lorsqu'ils m'ont posé la question, car ils croyaient que, comme pour Télégénève, la Ville de Genève était actionnaire à 51,5% de TV Léman bleu – la Ville de Genève ne détient que 12,9% des actions de TV Léman bleu. Nous sommes vraiment très minoritaires dans cette société comme pour ce qui concerne notre participation dans les sociétés gérant le tunnel du Mont-Blanc, Monsieur Froidevaux. Il est vrai que cela ne veut pas dire que nous ne puissions pas faire entendre notre voix.

Cependant, faire entendre sa voix, qu'est-ce que cela signifie quand on est président de Télégénève? C'est rappeler, comme je l'ai fait pendant deux ans, à

l'instar des présidents ou présidentes du Grand Conseil, que nous ne voulions pas de caméras filmant nos calvities naissantes ou bien nous donnant l'air de malades de l'Hôpital cantonal. Il y a eu une amélioration de ce point de vue, on nous a donc écoutés.

Je me bats également – c'est dommage que M^{me} Ecuillon ne soit pas là, car elle serait très fière de moi pour une fois – pour que la motion M-63 de M^{me} Ecuillon et de M^{me} Rys, acceptée par le Conseil municipal le 10 octobre 2001 et concernant le langage des signes pour les sourds soit mise en application sur TV Léman bleu. La réponse à cette requête tarde à venir, bien que le président actuel du Grand Conseil, un libéral, demande la même chose à TV Léman bleu. J'espère qu'on nous entendra, c'est le moins que je puisse dire.

Les deux reproches qui m'ont été faits soit dans le *Temps*, soit dans un premier article de la *Tribune de Genève* ne m'étonnent pas, mais on a déformé mes propos.

Le premier reproche est que j'aurais demandé que M^{me} Marta Suplicy, que vous avez accueillie ici et qui a fait un discours dans cette enceinte, comme M. Delanoë, soit invitée sur le plateau de TV Léman bleu. Mesdames, Messieurs, il s'agissait simplement d'une convocation à une conférence de presse signée par Guy Mettan, pour le Club de la presse, qui était envoyée à TV Léman bleu, comme à des dizaines de médias. Jamais je n'ai fait pression pour que M^{me} Suplicy soit invitée – de plus, il ne s'agissait pas de moi, mais de M^{me} Suplicy, qui n'est pas dans sa circonscription. J'en veux pour preuve que ni M. Delanoë ni M^{me} Suplicy n'ont été invités sur le plateau de TV Léman bleu, mais dans l'émission de Darius Rochebin qui s'est montré moins sot que certains journalistes de TV Léman bleu. M^{me} Suplicy a été invitée à midi sur le plateau du Téléjournal de la Télévision suisse romande (TSR) où elle a dit des choses fort intéressantes pour les téléspectateurs romands et de la France voisine.

M. Delanoë a également été invité par la TSR, mais, malheureusement, un quart d'heure avant le début de l'émission, il y a eu un attentat à Jérusalem. Il n'a pas pu être interviewé, mais il avait été invité. La TSR est parfois moins stupide que d'autres chaînes de télévision. De même que j'ai invité Lucie Aubrac aux promotions citoyennes au mois de novembre, Jean-Philippe Rapp l'a invitée pendant une semaine à «Zig-Zag Café», alors que TV Léman bleu n'a même pas relaté les promotions citoyennes. Est-ce cela la télévision de proximité? On avait peur de faire de la publicité pour Manuel Tornare?

Une autre fausse idée est parue dans la presse: on a dit que j'avais demandé un droit de réponse par rapport à une émission sur la petite enfance. Oui, c'est vrai, mais pour quelle raison? Je rappellerai quand même que M. Chevrolet – je ne veux pas nuire à sa carrière, parce que c'est un excellent journaliste – est un éminent membre du Parti démocrate-chrétien... (*Huées.*) Or personne n'a mentionné

ce fait dans la presse. Il a été conseiller municipal du Parti démocrate-chrétien de Meyrin. Lors d'une émission sur la petite enfance, avant les élections au Grand Conseil, de trois fois cinq minutes les lundi, mardi et mercredi, une candidate du Parti démocrate-chrétien au Grand Conseil, membre du comité d'une crèche ainsi que M^{me} Etienne, candidate du Parti démocrate-chrétien au Conseil administratif de Carouge – qui a été battue à l'intérieur de son parti, je veux bien – ont été invitées et ont critiqué la Ville de Genève. J'ai alors demandé à TV Léman bleu un droit de réponse en demandant que soit M^{me} de Tassigny, déléguée à la petite enfance, députée radicale de l'Entente, soit moi-même puissions être interviewés. C'était normal, car je pense qu'il y a eu manipulation.

Mesdames, Messieurs, j'aimerais vous dire que je me suis battu – je remercie M. Deshusses de l'avoir dit – pour une convention collective de travail (CCT) adaptée...

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Ce n'est pas adapté.

M. Manuel Tornare, maire. Oui, il s'agit d'une CCT adaptée, parce qu'on ne peut pas – et vous devriez le savoir, Messieurs Pierre Muller et Froidevaux – exiger d'une petite télévision comme TV Léman bleu la même convention collective de travail que celle d'Edipresse ou du groupe Ringier, cela n'est pas possible. Demandez aux spécialistes, demandez à M. Albert Tille, qui est le président des journalistes lémaniques, ils vous le confirmeront.

Je rappellerai aussi, Monsieur Froidevaux, qu'au sein du conseil d'administration de TV Léman bleu il y a beaucoup plus de personnes de l'Entente que de l'Alternative. Il y a même un ancien maire de Genève – M. Rossetti, mon prédécesseur, pour ne pas le nommer – qui représente maintenant des intérêts commerciaux. Je ne vous ai pas entendu mentionner cela. Il fait très bien son travail, il a le droit, il représente des actionnaires, mais si vous voulez être objectif, vous devez l'être jusqu'au bout. Il y a M. Roland Rey, ancien conseiller municipal radical, ainsi que d'autres personnalités, membres soit du Parti libéral soit du Parti radical. Les socialistes ne sont que deux, sur une dizaine de membres du conseil d'administration.

En conclusion, j'ai demandé à Albert Knechtli de me communiquer le temps d'antenne alloué à l'Alternative et à l'Entente et nous pourrions en informer la commission. Monsieur Froidevaux, vous seriez très étonné: Manuel Tornare n'arrive vraiment pas en tête de liste. J'ai demandé aussi quelles étaient les personnes qui téléphonaient le plus pour faire pression. Je peux vous dire que celui qui arrive en tête de liste est un ancien président du Parti libéral. M. Knechtli pourra vous le confirmer.

Des voix. Des noms!

M. Manuel Tornare, maire. Vous aurez les chiffres, les téléphones ainsi que les temps d'antenne, tout a été répertorié. En ce qui concerne la représentation des conseillers administratifs dans des fondations ou des associations en tant que délégués du Conseil administratif, j'aimerais – comme je vous l'ai soufflé tout à l'heure, Monsieur Froidevaux – que le même langage soit utilisé par vos camarades de parti envers des conseillers d'Etat de l'Entente qui siègent dans des conseils d'administration de fondations d'Etat. Je peux vous dire que leur rôle n'a parfois rien à voir avec le mien au sein du conseil d'administration de TV Léman bleu.

M. Alain Vaissade, conseiller administratif. Je me dois de répondre à M. Froidevaux, d'autant plus que je le connais assez bien maintenant. Son envolée avait fort bien commencé. Il voulait mettre en évidence que, par rapport aux charges importantes que chaque conseiller administratif doit fournir dans l'exercice de sa fonction, il est parfois difficile d'avoir en plus des mandats dans des conseils d'administration ou des conseils de fondation qui ne sont pas directement liés à son département.

Cette charge est impressionnante et il faut quand même le savoir, puisque l'engagement est total. Vous vouliez certainement dire, Monsieur le conseiller municipal, que, s'il fallait avoir en plus une présidence de conseil d'administration, cette charge serait considérablement augmentée. Vous aviez commencé ainsi, mais vous avez continué en disant que nous, conseillers administratifs, dont le titre comporte une similitude avec celui de ceux qui siègent dans des conseils d'administration, ne devrions être dans aucun conseil d'administration ou de fondation. Vous avez exagéré. C'est peut-être aussi le cas des conseillers municipaux, des députés du Grand Conseil – ils sont nombreux dans les conseils d'administration – ainsi que des conseillers d'Etat. Or, chaque fois que la Ville de Genève est actionnaire dans une organisation, les membres de l'exécutif défendent les intérêts de la Ville de Genève.

Vous avez pris l'exemple du tunnel du Mont-Blanc, Monsieur Froidevaux, et c'est la raison pour laquelle j'ai réagi. Il y a en fait une contradiction que vous avez superposée à l'ensemble de votre démonstration. La Ville de Genève est représentée aux conseils d'administration des deux sociétés gérant le tunnel du Mont-Blanc parce qu'elle en est actionnaire et qu'on lui demande de ce fait d'y avoir un représentant dans chacune d'entre elles. Cela pourrait être bien sûr un autre représentant qu'un membre du Conseil administratif. En l'occurrence, par rapport à ses responsabilités, il est important que le Conseil administratif soit présent dans ces deux conseils d'administration.

Quand vous avez associé à la réouverture du tunnel du Mont-Blanc aux poids lourds l'opposition de la Ville de Genève, vous auriez quand même dû vous souvenir – ayez un peu de décence! – que c'est le Conseil municipal lui-même qui avait demandé cette intervention. Nous avons donc eu le courage à la fois d'être présents dans les conseils d'administration où nous défendons les intérêts des deux sociétés et de porter sur la voie publique – et non pas dans ces conseils d'administration – l'opposition de la Ville de Genève à la réouverture du tunnel aux poids lourds, que le Conseil municipal nous avait demandé de manifester. Quand vous mentionnez cet exemple, je ne peux pas m'empêcher de réagir.

Cette action a demandé une double volonté et, de plus, elle n'est pas contradictoire, contrairement à ce que vous avez déclaré. Dans les conseils d'administration des deux sociétés, nous sommes présents pour assurer les intérêts de celles-ci, mais aussi la sécurité des usagers en demandant que les poids lourds ne passent pas dans le tunnel du Mont-Blanc, et particulièrement pour les Genevois qui fréquentent beaucoup ce tunnel. Il n'y a pas du tout de contradiction, car l'autorité qui autorise le passage des poids lourds dans le tunnel n'est pas le conseil d'administration des tunnels. L'autorisation émane d'un règlement de circulation qui est de la compétence du gouvernement français.

Je suis obligé, Monsieur Froidevaux, de réagir quand vous faites ce genre d'amalgame dont j'ai parlé. Car non seulement nous avons exercé la volonté du Conseil municipal, mais nous avons également défendu les intérêts de la Ville de Genève dans les conseils d'administration des sociétés italienne et française gérant le tunnel.

Soyez clair: vous vouliez dire qu'être président d'un conseil d'administration représente une charge supplémentaire et, dans ce sens-là, vous pouviez en rester à ce domaine, sans faire un amalgame général. La vie genevoise est organisée de fait aussi bien par les conseillers municipaux que par les députés du Grand Conseil, les conseillers d'Etat, les conseillers administratifs ou les maires de chaque commune qui vont représenter les intérêts de chaque commune dans les institutions où ils siègent. Monsieur le conseiller municipal, j'espère que vous m'accorderez cela.

M^{me} Alexandra Rys (DC). Nous remercions M. le maire de nous avoir appris que M. Chevolet était un éminent membre du Parti démocrate-chrétien. «Membre» nous le savions, mais «éminent» nous l'ignorions jusqu'à ce soir. Nous vous remercions de nous l'apprendre. Je crois qu'au jeu des appartenances politiques et de leurs conséquences, je peux donner un exemple *a contrario*, un des exemples cités d'ailleurs par la presse: le refus de M. Chevolet de recevoir le nouveau président de la Société de radiodiffusion et de télévision (SRT). Or il se

trouve que le nouveau président de la SRT est un membre du Parti démocrate-chrétien. Si on essaye de démontrer l'importance des liens de parti, on ne va pas aller très loin.

M. Damien Sidler (Ve). Quand j'entends que le problème de fond, c'est l'indépendance du journalisme par rapport à la politique, je me demande ce qu'on est en train de faire. Le rédacteur en chef de TV Léman bleu n'ayant qu'un désir, celui d'accéder justement à notre Conseil municipal, je conçois qu'il y ait des problèmes dans cette chaîne, tant au niveau des conditions du personnel que de l'indépendance politique de la rédaction.

Cependant, la conférence de presse et la nomination de M. Pascal Schouwey nous paraissent être une première réaction tout à fait saine et adéquate. Nous en attendons d'ailleurs d'autres dans les prochains mois. Nous n'entendons pas politiser encore ce conflit par un débat à chaud en commission. Nous serons cependant très attentifs à ce qui va se passer dans les prochains mois, comme je viens de le dire, jusqu'à l'examen du budget en décembre, où, en connaissance de cause, nous voterons ou nous reconduirons la subvention à TV Léman bleu moins la part qu'il a été décidé de déduire automatiquement. Nous revoterons cette subvention à ce moment-là, mais nous pensons qu'en ce qui concerne le journalisme il est important que nous cessions de nous occuper de ce sujet au niveau politique. Il me semble que cela fait déjà trois quarts d'heure que nous ne faisons que ce que M. Chevrolet nous reprochait de faire. C'est mon opinion personnelle et elle n'est peut-être pas partagée.

M. Didier Bonny (DC). M. Sidler qui vient d'intervenir se plaint que le débat dure, mais avec le genre d'intervention qu'il vient de faire, on ne va pas s'arrêter là. Je trouve totalement inadmissible ce que le chef de groupe des Verts vient de dire. C'est un procès d'intention qu'il fait à M. Michel Chevrolet en disant que ce dernier n'a pas d'autre ambition que de siéger dans ce Conseil. J'espère que M. Michel Chevrolet a d'autres ambitions que celle-là.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Je reviens sur la convention collective de travail, parce que cela me paraît être extrêmement important. J'ai toujours eu comme éthique ou comme ligne de management de ne pas créer de distorsions en matière de personnel ou de fabriquer des catégories différenciées de personnel. Lorsque vous ne respectez pas une convention collective et que vous en faites une plus petite ou une plus grande par rapport à l'autre, vous créez forcément une distorsion au niveau du personnel, un personnel à deux vitesses. C'est quelque chose qui, à mon avis, n'est pas acceptable.

Deuxièmement, lorsque vous ne respectez pas la convention collective par rapport à d'autres entreprises qui, elles, doivent la respecter, vous créez également une distorsion de concurrence. C'est à ce titre-là qu'une telle situation n'est pas acceptable non plus. Le débat sur TV Léman bleu doit s'arrêter là. J'espère que les affaires de TV Léman bleu feront qu'à terme, c'est-à-dire rapidement, cette chaîne pourra assumer ses charges salariales telles qu'elles sont en principe respectées par les autres médias.

M. Manuel Tornare, maire. Je ne veux pas donner l'impression de contredire mon collègue Pierre Muller, mais il devrait discuter un peu avec le président du syndicat des journalistes du bassin lémanique, M. Albert Tille. On ne peut pas donner à TV Léman bleu, Monsieur Muller, la même convention collective de travail que celle du *Temps* ou de la *Tribune de Genève*, étant donné qu'on n'a pas forcément les mêmes moyens dans cette chaîne. Vous devriez donc voter plus de moyens.

Par ailleurs – certains l'ont très justement dit – TV Léman bleu est aussi une rampe de lancement pour des journalistes qui vont travailler par la suite à la TSR; il y en a une dizaine. Ils se sont révélés être d'excellents journalistes. C'est donc aussi une télévision de formation.

On ne peut pas comparer la TSR, d'autres médias et TV Léman bleu, mais, comme Pierre Muller – je crois l'avoir démontré au sein du Conseil d'administration de TV Léman bleu – j'ai été, je suis et je serai toujours attentif aux conditions salariales et syndicales.

Le président. Je vous remercie, Monsieur le maire. Si vous devez avoir des conversations avec votre collègue Pierre Muller, je vous prie de les tenir au sein du Conseil administratif.

M. Pierre Maudet (R). J'ai pris la parole au début et j'espère que je serai le dernier à la prendre, car je pense que ce débat gagnerait à être poursuivi en commission. Je suis navré de voir le niveau de ce débat où l'on observe que des conseillers administratifs posent des mines, marchent dessus, tandis que d'autres nous arrachent une larme pour leur soudaine préoccupation sociale. Ce soir, nous avons définitivement tué le dernier téléspectateur de TV Léman bleu qui a dû éteindre son poste en regardant ce débat. S'il vous plaît, Mesdames, Messieurs, traitons de cette motion en commission, parlons effectivement des problèmes qui se posent, mais gardons à l'esprit que l'intérêt de la Ville de Genève et des citoyens est de conserver une télévision de proximité digne.

Mise aux voix, la motion est prise en considération et son renvoi à la commission de l'informatique et de la communication est accepté à la majorité (quelques oppositions et abstentions des Verts).

7. **Clause d'urgence sur la motion de M^{mes} Nicole Bobillier, Alice Ecuivillon, Sophie Fischer, MM. Alain Fischer, André Fischer, Alain Gallet, M^{mes} Aline Gualeni, Catherine Hämmerli-Lang, M. François Harmann, M^{me} Liliane Johner, M. Guy Jousson, M^{me} Christina Matthey, M. Jacques Mino, M^{me} Melissa Rebetez et M. Armand Schweingruber: «Réseaux de solidarité internationale: que fait la Ville de Genève?» (M-281)¹.**

Le président. Nous abordons maintenant la deuxième motion urgente. Elle émane de la commission sociale et de la jeunesse in corpore. Je vous informe que, si l'urgence est acceptée, ce point sera discuté en même temps que le rapport PR-182 A de M. Mino. Je donne la parole à un seul des motionnaires afin qu'il traite de l'urgence de la motion et, ensuite, à un représentant par groupe.

M^{me} Nicole Bobillier (S). La commission sociale et de la jeunesse a accueilli avec un certain intérêt la proposition de M. Alain Gallet de demander à M. Manuel Tornare la liste des subventions accordées par la Ville de Genève aux différents réseaux de solidarité internationaux. La question était de savoir de quelle manière faire cette demande afin de gagner du temps, soit par un amendement, soit par voie de motion.

Cependant, la commission sociale et de la jeunesse a finalement opté pour une motion qui serait traitée en même temps que le rapport sur la proposition PR-182. Cette motion n'est pas urgente au sens où nous entendons l'urgence, mais il serait judicieux de la joindre au débat sur le rapport PR-182 A afin de faire d'une pierre deux coups, d'autant plus que l'on ne réclame aucune nouvelle somme, ni aucune modification par rapport à la proposition PR-182.

Je vous remercie d'accepter la clause d'urgence de la motion M-281 de commission sociale et de la jeunesse et de traiter cette motion dans la foulée du rapport PR-182 A de M. Mino que je remercie d'avoir fait diligence.

(La présidence est momentanément assurée par M. Alain Comte, vice-président.)

¹ Annoncée, 5285.

M. Jacques Mino (AdG/SI). M^{me} Bobillier a dit l'essentiel. L'urgence tient au fait qu'il est parfaitement logique que cette motion M-281 accompagne le rapport PR-182 A qui figure dans notre ordre du jour. Il s'agit juste d'étudier cette motion en même temps que le rapport, mais, en soi, il n'y a pas d'urgence immédiate à avoir une vue d'ensemble sur tout ce que le Conseil administratif a comme relations internationales et intervilles.

Mise aux voix, la clause d'urgence de la motion est acceptée à l'unanimité.

Le président. Cette motion sera donc traitée avec le rapport PR-182 A.

8. Clause d'urgence sur la motion de MM. Jean-Pierre Oberholzer, Pierre Reichenbach, Georges Queloz, Peter Pirkl, Pierre Maudet et Didier Bonny: «Contrat de gestion pour la patinoire des Vernets» (M-280)¹.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Le bureau du Conseil municipal n'est pas omnipotent et nous devons d'abord débattre de l'urgence avant de pouvoir entrer en matière sur la motion. C'est sur l'urgence que je vais m'exprimer. Je suis très heureux d'avoir d'emblée le soutien du bureau sur cette motion. Il ne s'agit pas de brûler les étapes.

Cette motion est urgente parce que nous avons appris par la presse la semaine dernière que le conseiller administratif en charge du département des sports et de la sécurité entendait nous proposer une demande de crédit qu'il évalue à peu près à 3,7 millions de francs. Je ne sais pas si ce sera le montant proposé au mois de mai pour effectuer certains travaux de rénovation à la patinoire des Vernets. Nous avons cru comprendre que ces travaux étaient effectivement d'une certaine urgence. A ce sujet, nous avons réfléchi au sein des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien pour en arriver à la conclusion qu'il était peut-être temps de se poser une autre question. Ne pourrions-nous pas étudier parallèlement une mise à disposition de cette patinoire à ceux qui sont les principaux utilisateurs de celle-ci et les financiers du Genève-Servette Hockey Club?

Il y a donc urgence, car nous demandons au Conseil administratif, dans la motion M-280, de venir parallèlement nous présenter une autre proposition – sans

¹ Annoncée, 5285.

préjuger de la qualité de cette dernière ou de la proposition de crédit de 3,7 millions de francs environ que je viens de mentionner. Cependant, nous aimerions pouvoir en débattre sereinement au mois de mai pour nous prononcer sur la suite à donner à ce dossier. C'est la raison pour laquelle il est urgent d'entrer en matière sur la motion M-280, de façon que le Conseil administratif puisse travailler et venir nous présenter une proposition en même temps que celle portant sur la demande de crédit de 3,7 millions de francs.

M. Roger Deneys (S). Le groupe socialiste soutient bien entendu l'urgence de la motion M-280, car la promotion du Genève-Servette Hockey Club en ligue nationale A, va attirer un flux important de spectateurs. En tant que hockeyeur, je ne peux que me réjouir de ce succès, mais la patinoire des Vernets nécessite un certain nombre d'aménagements tant au niveau de la patinoire que des aménagements de proximité, notamment pour le stationnement.

En ce qui me concerne, je ne fais pas entièrement confiance au Conseil administratif. C'est la raison pour laquelle le vote sur cette motion ainsi que le travail en commission sont urgents.

M. Pierre Maudet (R). Pour notre part, le groupe radical, nous soutiendrons également l'urgence de la motion M-280 pour les excellentes raisons qui ont été évoquées autant par M. Oberholzer que par le préopinant socialiste. Nous avons maintenant une équipe de 24 carats, il s'agit de lui offrir l'écrin qu'elle mérite, mais sous certaines conditions, et nous comptons en discuter ce soir même.

M^{me} Liliane Johner (AdG/TP). Je serai très brève. Comme nous n'acceptons pas la motion M-280, il y a deux manières de voir les choses. Soit nous acceptons la clause d'urgence de cette motion et nous la balayons tout de suite, soit nous estimons qu'elle n'a pas de caractère urgent. C'est ce que nous ferons: nous ne voterons pas en faveur de la clause d'urgence de cette motion.

M. Didier Bonny (DC). Le groupe démocrate-chrétien soutiendra l'urgence. M^{me} Johner n'a pas très bien compris ou ne veut pas très bien comprendre le sens de la motion M-280. Cette motion veut simplement indiquer certaines intentions du Conseil municipal de manière à anticiper la situation, pour qu'on ne se retrouve pas au mois de mai avec des discussions sans fin. Il convient que le Conseil administratif puisse déjà réfléchir sur les discussions qui auront eu lieu ce soir et les propositions qui en découleront. Cette motion est extrêmement consen-

Motion: contrat de gestion pour la patinoire des Vernets

suelle; il ne faut absolument rien voir de mal derrière celle-ci. J'invite tout le monde à voter la clause d'urgence de cette motion et ensuite à renvoyer celle-ci au Conseil administratif.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). La motion M-280 nous présente quelques difficultés. Elle met en avant une problématique, réelle certes, mais que nous ne connaissons qu'en partie. Nous ne retenons donc pas son urgence et pensons qu'elle doit être renvoyée en commission pour étude.

M. Jean-Pascal Perler (Ve). Les Verts accepteront la clause d'urgence de la motion M-280. Nous pensons que les points évoqués dans cette motion sont très importants et qu'ils doivent figurer dans le corps de la proposition de crédit de M. Hediger au mois de mai. C'est la raison pour laquelle nous entrerons en matière et voterons la clause d'urgence ce soir.

Mise aux voix, la clause d'urgence de la motion est acceptée à la majorité (quelques oppositions et quelques abstentions de l'Alliance de gauche).

9. Motion de MM. Jean-Pierre Oberholzer, Pierre Reichenbach, Georges Queloz, Peter Pirkl, Pierre Maudet et Didier Bonny: «Contrat de gestion pour la patinoire des Vernets» (M-280)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la promotion en ligue A du Genève-Servette Hockey Club;
- la nécessité d'effectuer, dans les plus brefs délais, des travaux d'aménagement intérieur de qualité à la patinoire des Vernets (augmentation du nombre de places, installation de sanitaires, d'une zone pour les sponsors, etc.);
- la possibilité de développer des synergies profitables tant pour le public que pour les privés, découlant d'un partenariat approprié entre collectivités publiques et investisseurs privés;
- le devoir pour une entité publique de réfléchir à l'opportunité d'un partenariat avec le secteur privé dans les cas où cela est possible;

¹ Urgence acceptée, 5405.

Motion: contrat de gestion pour la patinoire des Vernets

- l'intention du Conseil administratif de déposer pour la session plénière du Conseil municipal du mois de mai 2002 une demande de crédit de 3,7 millions de francs concernant des travaux d'aménagement intérieur de la patinoire des Vernets (cf. presse écrite du 12 avril 2002),

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à déposer, parallèlement à la demande de crédit évoquée dans les considérants de la présente motion, pour la session ordinaire du Conseil municipal du mois de mai 2002, une proposition visant à conclure un contrat de gestion avec le groupe Anschutz Entertainment.

Cette proposition abordera notamment les points suivants:

- investissements et travaux réalisés par le groupe Anschutz Entertainment;
- maintien de l'accès public à la patinoire;
- devenir du patinage artistique et du curling;
- collaborateurs du Service des sports affectés à l'entretien de la patinoire;
- participation de la Ville aux bénéfices d'exploitation ou rente;
- conditions en cas de désengagement du groupe Anschutz Entertainment.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Vous l'aurez compris à la lecture de cette motion, il s'agit simplement, comme l'a souligné tout à l'heure Didier Bonny, d'une façon très consensuelle de demander au Conseil administratif de réfléchir à l'opportunité de conclure un contrat de gestion, pour ne pas dire un contrat de management, pour la patinoire des Vernets avec le groupe Anschutz Entertainment qui soutient le Genève-Servette Hockey Club. Il ne s'agit pas de renvoyer cette motion en commission. A notre sens, vu le caractère urgent de cet objet, nous ne voyons que le renvoi direct au Conseil administratif pour que celui-ci puisse nous présenter au mois de mai avec soit une proposition globale, soit deux propositions parallèles, l'une disant: «Nous avons étudié la question, nous avons pris des contacts et nous avons une opportunité de conclure un contrat de gestion avec le groupe Anschutz Entertainment qui implique certaines conditions et certaines clauses.» L'autre en parallèle, représenterait la vision politique, qui consisterait à dire: «La municipalité entend rester maître de sa patinoire, y effectuer des travaux, les payer et l'entretenir.»

Lorsque vous aurez lu ce soir la motion que nous avons rédigée, vous y constaterez quelques lignes directrices concernant notamment les investissements auxquels devra consentir le groupe Anschutz Entertainment; le maintien de l'accès public à cette patinoire; l'avenir du patinage artistique et du curling; les collaborateurs du Service des sports affectés à l'entretien de la patinoire; la participation de la Ville de Genève aux bénéfices et, enfin, les conditions en cas de

Motion: contrat de gestion pour la patinoire des Vernets

désengagement du groupe Anschutz Entertainment. Il ne s'agit pas maintenant, dans ce débat, d'entrer plus avant dans les détails dans ce débat. Nous avons un conseiller administratif, soit celui en charge du département de finances, soit M. Ferrazino, qui s'occupe des droits de superficie. Ce n'est pas un droit de superficie que nous demandons dans cette motion, c'est plutôt un contrat de gestion tel que l'Hôtel Métropole le connaît avec notre collectivité. Il ne s'agit pas maintenant de savoir si la participation aux bénéfices doit être de 20% ou de 22%, si le groupe va payer ceci ou si on va faire cela. Nous donnons plutôt une ligne directrice, une orientation. Nous demandons au Conseil administratif d'étudier cette éventualité de façon que nous puissions nous prononcer en tout état de cause et en toute sérénité, *aequo animo*, au mois de mai ou, au plus tard, au mois de juin.

Nous savons qu'un amendement a été déposé par M. Deneys et nous l'accueillerons évidemment avec bienveillance. Nous considérons qu'il doit effectivement se joindre à cette motion, mais qu'il relève de détails à régler si d'aventure notre municipalité entend conclure un contrat de gestion avec le groupe qui supporte financièrement le Genève-Servette Hockey Club.

Tout a été dit à ce sujet et je vous demande maintenant de réserver un accueil favorable à cette motion.

Préconsultation

M. Roger Deneys (S). Hockeyeur un peu âgé et pas forcément svelte, je ne suis donc pas forcément en ligue A!

J'ai effectivement présenté un amendement à la motion M-280. Ce n'est pas forcément plus anecdotique que ce que vous, les motionnaires, mentionnez dans celle-ci, puisque vous parlez du patinage artistique. Quant à moi, j'ajoute à l'invite quelques points qui parlent des conditions d'accès des clubs non professionnels et des juniors, ce qui n'est sûrement pas plus anecdotique que le patinage artistique.

Par ailleurs, je m'inquiète beaucoup des conditions de stationnement aux abords de la patinoire des Vernets. Comme vous le savez, les matches de ligue nationale A, qui constituent une promotion pour le sport à Genève peuvent attirer un public relativement nombreux – nous nous en réjouissons d'ailleurs – mais il n'y a pas forcément des places de stationnement à proximité. De plus, les agents de sécurité municipaux et la police cantonale étant aux abonnés absents ces derniers temps, le stationnement se fait de façon sauvage et cela porte atteinte à la qualité de vie de tous les habitants du quartier. Bref, c'est un problème qui doit également être abordé. Il serait bon que le Conseil administratif se penche sur ce

problème le plus rapidement possible avant qu'il n'y ait des pétitions ou d'autres problèmes qui viennent gâcher la bonne ambiance de ce genre d'événements sportifs, notamment après une promotion en ligue A.

Dans le même ordre d'idées, la patinoire des Vernets est particulièrement mal desservie par les Transport publics genevois, et tout le monde peut le déplorer. Certes, tout le monde ne se rend pas avec les transports publics à la patinoire des Vernets. Cependant, on pourrait envisager que, en cas de matches, des bus desservent correctement la patinoire et que des études soient effectuées dans les meilleurs délais à ce propos.

Concernant le projet d'amendement, il s'agit d'ajouter les points suivants à la fin de l'invite.

Projet d'amendement

- «– maintien de conditions d'accès décentes aux clubs non professionnels et aux juniors;
- réalisation d'un concept de stationnement destiné à gérer correctement l'afflux de spectateurs lors des matches de ligue nationale A (LNA);
- réalisation d'une desserte efficace de la patinoire des Vernets par les Transports publics genevois lors des rencontres de ligue nationale A.»

M. Jean-Pascal Perler (Ve). Tout d'abord, j'aimerais féliciter Genève-Servette Hockey Club. Cela n'a pas encore été dit: il est bien de monter en ligue nationale A, mais il faut aussi y rester. Il convient donc de donner des moyens à ce club. Il y a ceux qui s'occupent du sport, en termes de sponsoring, de technique sportive, etc. La Ville de Genève, elle, est propriétaire des bâtiments des Vernets et on lui demande en urgence de faire certaines rénovations pour adapter la patinoire des Vernets aux normes correspondant à la ligue nationale A. Nous avons un devoir, vu que nous sommes propriétaires de ces bâtiments. Le serons-nous encore dans vingt ans? Je ne le sais pas. Il y a peut-être une discussion à avoir par rapport au développement de la ligue nationale A à Genève.

Les Verts vont accepter cette motion parce que son invite est importante. Ce n'est pas parce qu'elle vient des rangs de la droite qu'il faut absolument la refuser. C'est un objet important à traiter, puisqu'il s'agit de la rénovation de la patinoire. Je ne connais pas très bien quelles sont les rénovations normales de la patinoire à long terme, mais il faudra bien travailler cet été.

Pour nous les Verts, les deux questions qui nous semblent les plus importantes concernant les points exposés dans l'invite sont de savoir ce que deviendra

Motion: contrat de gestion pour la patinoire des Vernets

l'accessibilité au public avec une nouvelle équipe de ligue nationale A Genève-Servette Hockey Club et ce qu'il en est de la troisième patinoire des Vernets dont on a souvent parlé. Peut-être faudra-t-il également discuter de cela?

M. Deneys est venu avec un amendement contenant plusieurs points, mais les Verts vont également proposer un amendement. On a cité le propriétaire du Genève-Servette Hockey Club. Je le cite une nouvelle fois: il s'agit du groupe Anschutz Entertainment – excusez-moi pour l'accent – mais nous n'avons pas pour habitude de citer des entreprises professionnelles dans les arrêtés. C'est la raison pour laquelle j'ai déposé un amendement visant à remplacer le groupe cité par le «propriétaire du Genève-Servette Hockey Club». Il est cité trois fois dans l'invite. Je vous propose donc d'accepter cet amendement, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, qui enlève simplement la mention du «groupe Anschutz Entertainment» et la remplace par «propriétaire du Genève-Servette Hockey Club».

Sur le fond, nous sommes tout à fait favorables à cette motion, car elle contient des points importants qu'il faudra traiter lorsque le Conseil administratif nous présentera une proposition originale à ce sujet.

Projet d'amendement

Remplacer «groupe Anschutz Entertainment» par «propriétaire du Genève-Servette Hockey Club» dans le premier alinéa et dans les premier et sixième points du deuxième alinéa de l'invite.

M^{me} Liliane Johner (AdG/TP). Comme nous vous l'avions dit précédemment, nous ne sommes pas favorables à la motion M-280. Il est vrai que cette motion commence très bien pour ce qui est des considérants. Cependant, pour nous, il s'agit vraiment de mettre un doigt dans l'engrenage de la privatisation, ce que nous ne pouvons pas accepter.

Nous n'acceptons pas non plus que les travaux soient à la charge de la Ville de Genève et les éventuels bénéfices pour le groupe Anschutz Entertainment. C'est donner ce qui rapporte à des privés en laissant tous les frais à la Ville de Genève. C'est la raison pour laquelle nous n'accepterons pas cette motion.

M. André Hediger, conseiller administratif. Nous amorçons ce soir un débat très important sur l'avenir des installations en Ville de Genève, qu'elles soient sportives ou culturelles.

Tout d'abord, je voudrais vous dire que la patinoire des Vernets a été construite avec les deniers publics. Elle appartient donc à la Ville de Genève et à ses citoyens. C'est une infrastructure importante dans le domaine sportif. L'ensemble de la population a accès à la patinoire, comme l'atteste le grand nombre des utilisateurs de cette installation. Sachant que la patinoire a été payée avec les deniers publics, ils s'y sentent comme chez eux.

De nombreux clubs et particuliers fréquentent la patinoire: le Genève-Servette Hockey Club, tous les mouvements juniors de hockey, soit des centaines d'enfants, dont certains montent en première ligue au Genève-Servette Hockey Club, ainsi que le Club des patineurs de Genève qui forme de nombreux patineurs artistiques. Parmi eux, il faut citer Stéphane Lambiel, médaillé au championnat d'Europe après ses entraînements dans ce club. A cela s'ajoutent encore les manifestations «Corpo», où interviennent les équipes de hockey d'entreprises, qui ont pris un essor considérable, ainsi que les élèves des écoles.

Tout en respectant le calendrier d'entraînement des clubs, la patinoire reste largement ouverte au public. Je rappelle qu'elle est ouverte dès 8 h le matin et quasiment jusqu'à 23 h. Le club qui s'entraîne le plus tard le soir est le Club de l'Université. Il y a également toutes les soirées disco, organisées en collaboration avec les maisons de quartier; cela constitue un partenariat intéressant en matière d'animation de quartier pour les jeunes. Une fois par an a également lieu la Dolly Cup, l'une des manifestations les plus importantes et les plus anciennes de curling en Europe. Durant la saison d'hiver, la patinoire des Vernets accueille aussi un certain nombre de manifestations, comme Holiday on Ice. Des tournois de tennis ont également été organisés grâce à l'installation d'un revêtement isolant sur la patinoire; à cette occasion, on a fait venir de grands joueurs de tennis pour des manifestations en faveur de la lutte contre le sida.

Lorsqu'il n'y a pas de glace, le site est utilisé pour de nombreuses manifestations dotées d'un retentissement européen, voire mondial, comme les championnats de gymnastique rythmique l'an passé et les Championnats du monde de pétanque l'année prochaine.

Vous conviendrez donc, avec moi, que cette patinoire est largement utilisée. Cela dit, il est vrai que nous manquons de patinoires à Genève. Il y a bien celle de Sous-Moulin, qui s'est ouverte, il y a un peu plus d'une année. Toutefois, il en faudrait au moins deux autres, l'une dans la région de Grand-Saconnex-Vernier-Meyrin, et une autre dans la région de Plan-les-Ouates-Lancy-Onex, voire Carouge. Même si la patinoire de Sous-Moulin s'est ouverte récemment, la patinoire des Vernets continue à répondre à la demande pour l'ensemble du canton. La patinoire des Vernets est importante pour les habitants de la ville, mais égale-

Motion: contrat de gestion pour la patinoire des Vernets

ment pour ceux du canton et pour les écoles. Relevons que nous acceptons également que les écoles de la région française limitrophe puissent fréquenter cette installation sportive.

Le contrat de gestion dont il est question peut paraître séduisant. Cependant, le danger réside dans le fait que nous ne pourrions plus gérer la patinoire à notre guise ni organiser des manifestations comme nous l'entendons. Pourtant, j'ai suivi tous les matches cet hiver et je vous parlerai des relations très amicales que j'entretiens avec les représentants du Genève-Servette Hockey Club. Cela dit, si le groupe Anschutz Entertainment dispose de la patinoire sur la base d'un contrat de gestion, celle-ci sera peu à peu exclusivement utilisée par le Genève-Servette Hockey Club, tandis que les autres manifestations disparaîtront. La question se pose de savoir si c'est ce que nous voulons pour la patinoire et d'autres installations que nous avons en Ville de Genève.

J'ai eu des discussions avec le groupe Anschutz Entertainment, et notamment avec le représentant de la fondation de Londres, M. Cornet, qui était venu me trouver avant que Genève-Servette Hockey Club ne monte en ligue nationale A. Lors de nos discussions, Anschutz Entertainment n'a jamais mentionné une quelconque intention de financer certains travaux à exécuter dans la patinoire. En effet, suite à la promotion du club en ligue nationale A, il est nécessaire d'adapter la patinoire afin qu'elle réponde au cahier des charges de la ligue nationale A.

Le groupe Anschutz Entertainment a fait des efforts financiers importants pour le Genève-Servette Hockey Club, ce qui a probablement permis de le sauver. Le club n'a plus de dettes ni d'arriérés de dettes. Néanmoins, le propriétaire devra faire demain encore des efforts financiers tout aussi importants pour ce club.

Lors de nos discussions visant à améliorer la qualité des prestations de la patinoire, je n'ai posé qu'une seule question concernant une pendule à quatre faces, qui pourrait être placée au milieu de la patinoire, comme c'est le cas dans de nombreux stades et arènes. Le club souhaitait que nous en fassions l'acquisition, mais je pensais qu'il était indécent de demander au Conseil municipal un crédit pour l'acheter. Par ailleurs, le problème de la charge des rails au-delà de 900 kg s'est posé. J'ai demandé au groupe Anschutz Entertainment d'examiner dans quelle mesure il pouvait prendre en charge le financement de cette pendule de chronométrage, qui indique les résultats, et permet aussi de passer des vidéos, des reflets filmés, etc. Deux ou trois jours plus tard, les représentants du groupe m'ont informé qu'ils renonçaient à l'acquisition de cette pendule, dont le coût s'élève à un million de francs. J'ai tenté par cette question de faire comprendre au groupe Anschutz Entertainment qu'il pourrait prendre à sa charge un certain nombre de frais.

Pour en revenir aux animations, je ne sais pas si les motionnaires, malgré leur générosité, réalisent que, demain, la patinoire des Vernets pourrait ne plus être entre nos mains ou, plus précisément, qu'elle ne serait plus entre les mains de la population. Nous ne pourrions plus y faire ce que nous voulons.

Si nous entendons privatiser la patinoire, il faut le dire clairement ce soir; alors ne parlons pas de contrat de gestion, mais plutôt de privatisation de la patinoire en faveur du groupe Anschutz Entertainment. De cette façon, la question est clairement posée sur le plan politique. En ce qui me concerne, j'estime que la patinoire doit rester entre les mains de la Ville de Genève; je n'entends pas la brader au détriment de tous ses utilisateurs et de tous les citoyens genevois.

C'est la raison pour laquelle je ne suis pas favorable à l'entrée en matière sur cette motion. Un grand débat de fond commence ce soir. Il est urgent de répondre à l'ascension du Genève-Servette Hockey Club par des améliorations techniques de la patinoire; ces demandes ne sont pas excessives en comparaison d'autres crédits votés par le Conseil municipal. Il faut rappeler que des améliorations apportées à notre patinoire ne profiteront pas seulement au Genève-Servette Hockey Club, mais que les nombreuses manifestations que nous organisons dans cette installation en bénéficieront.

Voulons-nous conserver la patinoire et en améliorer nous-mêmes le fonctionnement au nom de la Ville de Genève? Personnellement, c'est ma position. La patinoire doit rester entre les mains de la Ville de Genève. (*Applaudissements.*)

(La présidence est reprise par M. Pierre Losio, président.)

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Après avoir entendu les explications de M. Hediger, nous constatons que celles-ci confirment très exactement notre vision des choses. Nous ne voulons pas, comme l'exprimait bien M^{me} Johner, perdre cette patinoire ou aller vers une privatisation et nous allons donc refuser cette motion. La seule petite concession que nous pourrions envisager serait d'accepter son éventuel renvoi en commission pour étude, mais si vous nous obligez à la voter sur le siège, nous nous y opposerons.

M. Bernard Lescaze (R). Il s'agit simplement ce soir du renvoi en commission de cette motion. Je pense que les problèmes qui sont posés nécessitent aussi le renvoi de cette motion au Conseil administratif, car ce sont des problèmes importants. Le conseiller administratif André Hediger a effectivement mis le

Motion: contrat de gestion pour la patinoire des Vernets

doigt sur ce qui pourrait être à l'avenir une source d'embarras, soit l'éventuel détournement d'un bien public payé par des fonds publics au profit exclusif d'une société privée. Cela étant, nous avons connu la Ville de Genève parfois moins regardante à ce sujet, mais le problème de fond demeure. Il faudra que cet aspect soit soigneusement pris en considération dans la proposition qui nous sera faite ultérieurement par le Conseil administratif.

Il est vrai que les équipements de la patinoire des Vernets méritent d'être rapidement rénovés, améliorés et, pour cela, nous attendons une solution technique ainsi qu'une solution financière que seul le Conseil administratif peut donner.

J'aimerais ici – et c'est pour cela que j'avais demandé la parole – émettre une petite réserve. Tant qu'il manquera dans ce canton un certain nombre de patinoires, on doit absolument réserver la surface de glace totale – lorsqu'elle est disponible et qu'il n'y a pas de match, d'entraînements, etc. – aux patineuses et aux patineurs ordinaires. Dans un projet du groupe Anschutz Entertainment dont j'ai eu connaissance, il était question d'avancer les tribunes de manière permanente sur la glace de façon à réduire la surface de glace à celle nécessaire notamment aux matches de hockey. Or cela n'est pas acceptable, car il faut bien reconnaître qu'à Genève le patinage est un sport individuel très populaire. Les surfaces de glace ne sont pas très nombreuses et il n'y a qu'à voir l'enthousiasme qui saisit patineuses et patineurs en hiver pour la patinoire provisoire de la place du Rhône. Nous ne pouvons pas – ni moi, à titre personnel – accepter un projet qui réduise sensiblement et de manière permanente les surfaces de glace pour les patineuses et les patineurs. C'est un point tout à fait fondamental que je tenais d'ores et déjà à évoquer, quelles que soient les propositions par ailleurs très intéressantes qui puissent être faites, non pas de privatisation, mais de partenariat entre la Ville de Genève et des groupes privés en faveur d'équipes sportives de haut niveau.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Je crains que vous ne m'ayez mal compris tout à l'heure. Il ne s'agit pas de brader la patinoire et les biens de la collectivité en faveur d'un groupe privé. Il s'agit effectivement de trouver un partenariat et d'étudier si ce partenariat ne peut pas être plus fructueux tant pour le public que pour les sportifs de haut niveau qui pourraient bénéficier de ces infrastructures. Loin de moi l'idée de restreindre l'accès de cette patinoire ou de confier celle-ci à un groupe qui souhaiterait restreindre l'accès du public à la glace. Ce n'est pas l'esprit de cette motion.

Loin de moi également l'idée – je suis navré, vous transmettez ceci à M^{me} Johner, Monsieur le président, car je crains que le groupe du Parti du travail ne m'ait mal compris – de faire payer à la Ville les travaux pour qu'un groupe privé en retire des bénéfices. Nous demandons au bénéficiaire de ce contrat de

prestations ou de ce contrat de gestion d'effectuer des travaux, de les payer de sa poche, de gérer la patinoire et, si d'aventure il venait à faire des bénéfices, la Ville de Genève demanderait à en obtenir une partie. Je ne voudrais pas entrer dans les détails ce soir. On entend maintenant parler de mètres carrés de glace, etc. Je voulais simplement susciter une réflexion de la part du Conseil administratif en donnant les grandes lignes. Nous partageons cette patinoire avec un opérateur privé. Il paye les travaux, il gère la patinoire; or la Ville de Genève dit qu'elle entend rester maître de son bâtiment dans une certaine mesure, tant du point de vue de l'accès du public que de l'argent qui va y circuler. Il suffit pour ce faire d'établir une convention ou un contrat suffisamment pointu, bien pensé et bien rédigé. Je crois que nous pouvons faire confiance aux services de l'administration de ce point de vue.

Pour la petite histoire, quand M. Hediger parle de son horloge à quatre faces, il doit parler d'un carillon, car nous n'avons pas le même son de cloche à ce sujet. Vendredi matin, j'ai pris le petit déjeuner avec des représentants du groupe Anschutz Entertainment (*remarques*) – eh, oui, j'ai vendu mon âme pour un croissant – qui précisaient qu'ils avaient également envisagé l'acquisition de l'horloge. En fait, ils avaient même envisagé d'amener leur propre horloge, quitte à repartir après avec cette horloge dans leur poche – enfin, dans une grande poche! – le jour où ils se désengageraient de la patinoire. Cependant, le Service des sports leur a rétorqué que les solives en acier ne pourraient pas supporter le poids de cette installation. Il n'était donc nullement question de savoir s'ils entendaient payer ou non cette acquisition.

Il est vrai que M. Cornet – qui est venu, je crois, vous trouver à deux reprises, Monsieur Hediger – n'avait pas envisagé d'établir un tel partenariat avec la Ville de Genève, mais il n'en demeure pas moins que la réponse du groupe Anschutz Entertainment a été favorable à une suggestion allant dans ce sens. En fait, le groupe Anschutz Entertainment est favorable aux deux propositions: il aimerait une patinoire dont les travaux puissent être réalisés et il serait également content de la gérer.

Je ne propose pas ici de favoriser le groupe Anschutz Entertainment, mais plutôt la Ville de Genève. Je souhaite trouver la meilleure solution pour la Ville de Genève et pour le sport de haut niveau. La collectivité publique peut-elle tout faire avec bonheur? Je ne le crois pas. Lorsque nous avons des partenaires présents, nous pouvons envisager de travailler avec eux pour le bien commun.

M. Pierre Maudet (R). Je ne vais pas ajouter grand-chose car les deux préopinants ont dit l'essentiel. Il serait dommage qu'à l'issue de ce débat on fasse en fin de compte un procès d'intention à ce qui n'est qu'une proposition et qu'on

Motion: contrat de gestion pour la patinoire des Vernets

refuse d'entrer en matière, en excluant l'éventualité que le Conseil administratif nous offre une perspective supplémentaire dans cette discussion. M. Oberholzer l'a rappelé il y a un instant, les services municipaux sont suffisamment compétents pour gérer deux options ou deux perspectives différentes par rapport à une proposition que M. Hediger pourrait nous présenter au mois de mai. Il s'agit bien de ne pas se tromper de cible. Nous ne voulons pas lâcher la proie pour l'ombre. Au mois de septembre, à la rentrée de la saison d'entraînement, nous devons offrir au Genève-Servette Hockey Club une patinoire digne de ce nom, tout en préservant – M. Lescaze a également insisté sur ce point – la possibilité pour les utilisateurs habituels de profiter de l'espace de glace.

Je vous en conjure, ne fermons pas d'ores et déjà les portes dans cette discussion, mais ouvrons-en. Il s'agit de ne pas rater le «puck» quand bien même il serait téléguidé.

M. Didier Bonny (DC). Je vais être bref, car beaucoup de choses ont déjà été dites. Ce qui me surprend – mais à moitié finalement – c'est la position dogmatique du Parti du travail et apparemment aussi du groupe SolidaritéS et Indépendants. M^{me} Johner, sans doute sans le faire exprès, nous a d'ailleurs révélé cette position, puisqu'elle a lu la motion à l'envers et qu'elle a parlé d'investissements pour la Ville de Genève et de bénéfiques pour le groupe privé. Or c'est exactement le contraire, Madame Johner, qui est écrit dans cette motion. Cela veut bien dire que, quand on met ses lunettes dogmatiques, on ne voit plus que ce que l'on veut voir.

Cela dit, il serait fort regrettable – comme vient de le dire M. Maudet – qu'on rejette d'entrée de cause d'autres solutions sans essayer de les examiner. Monsieur Hediger, vous qui enlevez actuellement vos lunettes, espérons que ce soit un bon signe!

M. André Hediger, conseiller administratif. C'est pour mieux vous voir, mon enfant. (Rires.)

M. Didier Bonny. Monsieur Hediger, d'après ce que j'ai pu comprendre, le Conseil municipal va renvoyer cette motion au Conseil administratif et donc en particulier à vous-même. Or vous avez dit que vous ne vouliez pas entrer en matière à ce sujet. Le Conseil municipal va tout de même vous la renvoyer, alors qu'allez-vous faire? Allez-vous tout de même suivre les mesures qui sont demandées ou allez-vous ne pas en tenir compte? Allez-vous soumettre votre propre proposition sur la patinoire des Vernets comme vous souhaitiez le faire, quitte à ce qu'elle soit refusée ou enterrée durant un certain temps en commission et

qu'au mois de septembre la patinoire se retrouve dans l'état où elle est actuellement, ce qui serait fort dommageable pour tout le monde? J'attends votre réponse et je vous en remercie d'avance, Monsieur Hediger.

M. Roger Deneys (S). J'aimerais intervenir dans le même sens que ce qui a été dit auparavant. Je m'inquiète de la gestion actuelle de la patinoire des Vernets, Monsieur Hediger. En effet, quand Genève-Servette Hockey Club a été promu en ligue B, que s'est-il passé pour les clubs non professionnels, par exemple pour le club de hockey des étudiants? Genève-Servette Hockey Club a voulu s'entraîner davantage sur la glace – ce qui est très bien – mais cela s'est fait au détriment des clubs non professionnels. Or qui a pris cette décision? Cela ne résulte pas d'un contrat de gestion; c'est vous qui l'avez prise, Monsieur Hediger, puisque vous êtes responsable de la patinoire des Vernets.

Je souhaiterais examiner une proposition de convention afin de savoir comment cela se passe avant d'accepter ou non des crédits de rénovation. J'ai envie de décider en connaissance de cause.

Quoi qu'il en soit, je n'ai pas envie de privatiser la patinoire des Vernets, mais j'ai envie de savoir à quelle sauce seront mangés les autres utilisateurs. C'est pour cela que nous vous demandons, Monsieur Hediger, de nous proposer au mois de mai non seulement les crédits pour les travaux, mais en plus une proposition de convention, que nous accepterons ou refuserons en connaissance de cause. Si c'est une privatisation qui est proposée, nous la refuserons. Si les clubs non professionnels n'ont pas accès à la patinoire, nous refuserons également votre proposition, mais nous l'accepterons si vous arrivez à négocier quelque chose allant notamment dans le sens d'une plus grande ouverture aux clubs non professionnels. Je compte sur votre talent.

M. Pierre Reichenbach (L). M. Zaugg nous a proposé de renvoyer cette motion à la commission des sports et de la sécurité, mais nous ne le souhaitons pas. Nous ne voulons pas faire un travail procédurier contre la gestion de la patinoire. L'ami Deneys l'a très bien compris.

D'autre part, je suis à l'aise concernant l'horloge à laquelle vous avez fait allusion, Monsieur Hediger. En commission, vous aviez parlé de l'acquisition d'une horloge pour la patinoire des Vernets et j'ai même proposé de trouver un sponsor pour la payer, car j'en connaissais le prix. En effet, je dispose, moi aussi, de certains renseignements. Je ne fréquente pas seulement le carnotzet où vous nous invitez de manière très sympathique par ailleurs. Je fréquente surtout les milieux du hockey suisse et en particulier Genève-Servette Hockey Club. En ce

Motion: contrat de gestion pour la patinoire des Vernets

qui concerne l'horloge suspendue, Monsieur Hediger, il n'y a qu'un problème de statique à résoudre et cela est facilement réalisable. Cette horloge est à votre disposition quand vous le voudrez par le biais du groupe propriétaire du Genève-Servette Hockey Club! Aussi, à ce propos, ce qui me gêne c'est un son de cloche différent du vôtre: dans le milieu des dirigeants du club il est admis que cette horloge est à votre disposition!

Refuser l'entrée en matière sur cette motion, Monsieur le conseiller administratif, signifie refuser la discussion! Cependant, celle-ci aura quand même lieu en commission quand vous viendrez nous présenter votre proposition sur la patinoire des Vernets au mois de mai. Pour le moment, nous souhaitons, quant à nous, vous donner quelques pistes de réflexion, car bientôt nous nous retrouverons avec votre proposition tardive et un vote à effectuer pratiquement sur le siège!

Chers collègues, 3,7 millions de francs de travaux de rénovation d'une patinoire à effectuer pour le premier match, au mois de septembre 2002, signifie qu'il faudra mettre les bouchées doubles pour terminer les travaux à temps. Il faudra d'abord obtenir les autorisations, élaborer les mises en soumission, travailler en urgence et dans de mauvaises conditions. Je crois qu'un travail de fond doit se faire au préalable.

Monsieur Hediger, vous dites avoir rencontré M. Cornet à différentes reprises. Cependant, nous vous avons demandé depuis longtemps en commission des travaux de rénovation de la patinoire! Vous avez toujours dit que cela allait venir. Je comprends très bien votre attitude, car, Genève-Servette Hockey Club ne bougeant pas, vous pouviez penser que cela n'allait pas évoluer dans le bon sens! Or le groupe propriétaire de ce club gère 9 équipes de hockey et, dans tous les championnats nationaux respectifs, ces équipes sont arrivées au plus haut niveau ou sont championnes! La dernière en date est l'équipe du Spartak Prague. Enfin, il y a des projets pour organiser des matches internationaux à Genève...

Au fait, qu'a fait votre service concernant le fameux match de hockey opposant la Finlande à la Suisse? On ne peut pas dire que beaucoup de publicité ait été faite! Il n'y a eu que 2751 spectateurs! Or, le vendredi matin du match, on a appris qu'il y avait un match, mais rien n'avait paru dans la presse. Il y a toute une dynamique à créer. Si Genève a une équipe en ligue nationale A, le but n'est pas de rester statique. Certaines personnes peuvent vous donner un coup de main, et je pense que vous pouvez aussi le leur demander. L'idée que nous avons, c'est de créer cette dynamique avec votre aide, Monsieur Hediger, pour aider le Genève-Servette Hockey Club, qui a beaucoup souffert par le passé, mais qui bénéficie maintenant d'une certaine aura et surtout du titre de vainqueur d'un championnat suisse. Je vous rappelle qu'à la patinoire des Vernets un match contre Zurich ou contre Davos représente 7000 à 8000 spectateurs.

Quand M. Deneys parle des dessertes des Transport publics genevois, cela va dans le même ordre d'idées. Tous ces aspects doivent être pris en considération indépendamment des travaux de rénovation de la patinoire des Vernets et cela tout de suite, au moment où nous voterons pratiquement sur le siège le crédit de 3,7 millions de francs que nous soumettra le Conseil administratif dans sa proposition. En définitive, nous allons devoir voter cette proposition au pas de charge en commission. Je doute qu'on nous dise en séance plénière du Conseil municipal: «Ecoutez, Mesdames et Messieurs, nous allons voter sur le siège un crédit de 3,7 millions de francs». Cela serait irresponsable. Il faut pour cela que nous connaissions les tenants et les aboutissants de cette proposition. Je suis convaincu qu'il faudra avoir cette discussion.

Nous, membres de la commission des sports et de la sécurité, sommes certains que les travaux de rénovation de la patinoire auraient dû être entrepris depuis longtemps. Nous souhaitons donc un partenariat efficace dans l'esprit de la motion. Monsieur Hediger, c'est la seule chose que nous demandons ce soir.

M. Alain Dupraz (AdG/TP). M. Oberholzer se montre habile à propos de cette motion, mais ce n'est pas tout à fait innocent. On parle dans l'invite de «contrat de gestion» et de «groupe Anschutz Entertainment». Dans le quatrième point énuméré dans le deuxième alinéa de cette invite sont mentionnés les «collaborateurs du Service des sports affectés à l'entretien de la patinoire». Ces travailleurs devront-ils également être privatisés? On n'en parle pas.

Cette patinoire est un bien de notre Ville et il doit le rester. Je dis halte à cette privatisation rampante. Nous refuserons donc cette motion sans discuter.

M. Jean-Pascal Perler (Ve). (*Remarque de M. Lescaze.*) M. Lescaze a précisé que j'intervenais pour la deuxième fois. Je n'interviendrai que deux fois pour mettre les points sur les i, que cela soit pour les téléspectateurs ou pour le groupe de Verts.

L'année prochaine, que nous votions cette motion ou non, nous aurons l'équipe de Genève-Servette Hockey Club en ligue nationale A. Il faudra donc entreprendre une rénovation de la patinoire des Vernets. Pour une fois, les questions importantes sont formulées avant la prise en considération de l'objet. Si certains veulent dire qu'en votant la présente motion on vote la privatisation de la patinoire, je m'inscris personnellement en faux contre cette déclaration. Si nous acceptons cette motion, ce n'est pas parce que nous voulons une privatisation. Nous souhaitons que soit conclue une convention de prestations ou de gestion

Motion: contrat de gestion pour la patinoire des Vernets

avec les personnes qui s'occupent du Genève-Servette Hockey Club afin de protéger l'accès public de la patinoire. C'est finalement ce qui est le plus important pour que le public puisse encore profiter de la patinoire.

M. Bernard Paillard (AdG/SI). Je n'interviendrai pas sur le fond. Tout d'abord, je me demandais s'il était intéressant d'étudier cette motion. Quant à notre ami Zaugg, il a proposé le renvoi de celle-ci en commission.

Je relève que nous fonctionnons de manière étrange, à savoir qu'avant même le renvoi en commission nous faisons le débat ici, en séance plénière, afin que chacun puisse passer à la télévision. Cependant, pour que cette manière d'agir ait au moins un avantage, prenons la décision tout de suite et ne renvoyons pas la motion en question en commission.

En ce qui concerne notre groupe, nous avons évolué et changé d'opinion. Tout le monde s'est exprimé et nous avons entendu le fond des choses: cela suffit maintenant, nous devons gagner du temps. Nous refuserons le renvoi en commission et nous refuserons la motion M-280. (*Applaudissements.*)

M. André Hediger, conseiller administratif. Permettez-moi de rectifier un certain nombre de points.

Concernant l'horaire d'utilisation de la patinoire, problème soulevé par M. Deneys, savez-vous au moins comment cela se passe? Apparemment, vous ne le savez pas. Chaque année, nous réunissons les responsables des clubs utilisateurs de la patinoire, en fin d'après-midi, et nous examinons ensemble le calendrier, jour par jour, semaine par semaine, mois par mois. Cela n'est pas évident, Monsieur Deneys, et il s'agit même d'un exercice périlleux. Il est vrai que certains utilisateurs souhaitent plus d'heures de glace qu'ils n'en ont, mais j'ai toujours réussi à faire en sorte que tout le monde puisse avoir accès à la patinoire pour ses entraînements. Le Club académique est là lors de toutes ces réunions, comme tous les autres, Monsieur Deneys.

Tout à l'heure, j'ai évoqué la question de l'horloge, puisque c'était l'un des points sur lesquels portait la discussion avec le groupe Anschutz Entertainment. Je ne me rendais pas compte que le problème allait prendre de telles proportions. La semaine passée, jeudi à 8 h 30, je me suis rendu à une réunion avec les dirigeants du Genève-Servette Hockey Club, et notamment son président. Le Genève-Servette Hockey Club m'a dit officiellement qu'il renonçait à la gestion de la patinoire. Je ne sais pas d'où vous tenez vos informations, Monsieur Reichenbach, mais c'est le président du Genève-Servette Hockey Club qui me l'a dit, en personne.

En ce qui concerne les travaux, M. Reichenbach prétend que j'aurais dû intervenir plus tôt. Je vous rappelle, Monsieur Reichenbach, qu'un certain nombre de crédits ont été demandés depuis longtemps, dans le cadre du programme financier quadriennal, en vue de changer le ring et d'apporter des améliorations importantes à la patinoire. Vous savez fort bien que des sommes étaient destinées à la patinoire dans les crédits votés par le Conseil municipal pour l'entretien de bâtiments, dans le cadre du budget.

Nous nous sommes également réunis jeudi passé avec les services de M. Ferrazino concernant les futurs travaux de rénovation de la patinoire des Vernets. J'ai communiqué à M. Ferrazino les demandes d'amélioration selon les entretiens que j'avais eus avec le groupe Anschutz Entertainment et M. Torriani. C'est ce qu'on appelle «le relevé»; j'en ai fait part aux services de M. Ferrazino, qui ont d'ailleurs commencé à étudier cet objet.

Il est vrai que cette rénovation ne pourra pas se faire en une fois. Je n'entends pas soumettre au Conseil municipal deux crédits, mais un crédit global. La première étape des travaux pourrait être achevée pour l'ouverture de la patinoire, au début du mois de septembre; d'après la demande, il ne s'agit pas de gros travaux si nous, le Conseil administratif et le Conseil municipal, sommes en mesure de trouver des solutions. Je rappelle que le premier match aura lieu le 6 septembre à Lugano et non pas à Genève. Cependant, le second match aura lieu à Genève, trois jours plus tard.

Avec le président du Genève-Servette Hockey Club, nous sommes convenus d'une première étape pour un certain nombre de réalisations, suivie d'une seconde étape.

Quant à la publicité concernant le match Suisse-Finlande, je vous informe, à ce propos, que le match n'était pas organisé par le Service des sports. Renseignez-vous, Monsieur Reichenbach, puisque vous fréquentez les milieux du hockey. Il était organisé par la Ligue suisse de hockey. Il est donc évident qu'il n'incombait pas au Service des sports de payer des annonces pour un match organisé par la Ligue suisse de hockey! C'était à cette dernière de faire le travail nécessaire pour qu'il y ait suffisamment de spectateurs au match.

Concernant la proposition de crédit pour la rénovation de la patinoire des Vernets, plusieurs orateurs ont dit ce soir, à tort, que je la présenterais en mai. Or cette proposition figurera à l'ordre du jour de la session de début juin. Nous n'arriverons pas à préparer avant cette date la demande de crédit avec les services de M. Ferrazino.

En réponse à la question de M. Bonny qui souhaite savoir ce que M. Hediger va faire d'ici là, je lui dirai que je fais ce que j'entends. Je vais réunir tous les utili-

Motion: contrat de gestion pour la patinoire des Vernets

sateurs de la patinoire des Vernets, c'est-à-dire un grand nombre de personnes, pour leur demander ce qu'ils pensent de cette problématique. Comme interlocuteur face à M. Hediger, il n'y a pas seulement le groupe Anschutz Entertainment, mais tous les autres utilisateurs de la patinoire et j'entends connaître leur avis à ce propos. Je discuterai également avec le groupe Anschutz Entertainment d'un certain nombre de points. Du reste, je ne vous l'ai pas dit auparavant, mais la discussion n'est pas terminée avec les représentants de ce groupe. Nous allons nous revoir prochainement, notamment pour déterminer la redevance due à la Ville de Genève par rapport aux bénéficiaires. Il s'agit là d'un point important pour une bonne gestion, Monsieur Bonny.

M. Gérard Deshusses (S). Que Genève-Servette Hockey Club ait enfin regagné la ligue nationale A a été pour un grand nombre d'entre nous un véritable plaisir. Moi-même, j'attendais ce moment depuis l'âge de 18 ou 20 ans. Un fameux soir du mois de mars dernier, quand Genève-Servette Hockey Club a été promu champion suisse de ligue nationale B, nous avons vu à cette occasion M. Lamprecht, mais non pas M. Hediger. Nous étions quelques conseillers municipaux à être extrêmement déçus. Où était donc passé le «ministre des sports»?

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il manque décidément une politique anticipatoire dans le département des sports et de la sécurité. Nous aurions voulu que le projet de rénovation de la patinoire soit réalisé bien avant et que nous puissions en discuter maintenant dans des commissions, au lieu de demander que les travaux soient faits par le biais d'une motion.

Nous, groupe socialiste, avons été accusés de vouloir privatiser cette patinoire. Or nous avons toujours su distinguer partenariat, mécénat et éventuellement privatisation. S'il s'agissait d'une pareille tentative, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux – et j'engage ici toute notre fraction – nous ne voterions pas au travers de ce projet définitif concernant la patinoire quelque privatisation que ce soit. En revanche, nous sommes prêts à discuter de la notion de partenariat que nous avons déjà défendue par le passé, comme dans le cadre du nouveau Musée d'ethnographie il n'y a pas si longtemps. Nous défendons des solutions tripartites Ville-communes-Etat en matière de sport et de culture. Pourquoi ne pas faire intervenir le privé également, dans une solution adéquate? En l'occurrence, cela est possible et même souhaitable, car nous ne pensons pas que Genève-Servette Hockey Club pourra être demain une équipe de niveau national, uniquement sponsorisée par le biais d'une municipalité, si riche soit-elle.

Je soulèverai un dernier point à l'attention de M. Hediger et je le regrette, car c'est un homme charmant avec lequel j'ai des relations souvent privilégiées.

Quand M. Hediger dit qu'il fait comme il peut et comme il veut, je crois qu'il se trompe. La dernière fois que je suis allé à la patinoire des Vernets pour l'avant-dernier match du championnat, il y avait près de 7000 spectateurs. Ceux-ci attendent de notre municipalité que la ligue nationale A puisse accueillir correctement Genève-Servette Hockey Club au mois de septembre. C'est ce que nous voulons également et nous y veillerons. C'est pourquoi nous demandons non seulement qu'un crédit d'étude nous soit présenté au mois de mai, mais qu'il soit également accompagné d'un projet de convention convenable. Nous prendrons alors notre décision en tant que groupe socialiste.

Le président. La discussion rebondit; il y a trois orateurs inscrits. J'essayais de vous rappeler à la raison, mais je capitule. La parole est à M. André Hediger, conseiller administratif qui a directement été mis en cause.

M. André Hediger, conseiller administratif. J'aimerais dire tout d'abord à M. Deshusses que, lorsque Genève-Servette Hockey Club a été champion de la ligue nationale B, le tapis rouge a été déroulé par les collaborateurs du Service des sports; or c'est M. Lamprecht qui a été invité à fouler ce tapis. Je ne sais pas si vous étiez présent à ce moment-là, Monsieur Deshusses; toutefois, quelques secondes plus tard, vous auriez pu me voir arriver sur le tapis rouge pour rappeler à MM. Torriani et Lamprecht que la patinoire des Vernets appartenait toujours à la Ville de Genève, et que cette dernière «sponsorisait» le mouvement junior et assurait le fonctionnement de cette patinoire. En tout cas, même si je n'avais pas été invité, j'étais présent. Voilà ce qui a été dit et qui m'a valu, le lendemain, une longue lettre d'excuses de la part de M. Torriani.

M. Georges Queloz (L). Au fur et à mesure que l'heure tourne, les masques tombent. Je dois dire que, dans cette assemblée, il y a une majorité de personnes – et je m'en réjouis – qui souhaite que les travaux de rénovation de la patinoire des Vernets soient réalisés rapidement.

Pendant, que constate-t-on à l'heure actuelle? Il y a aussi dans cette assemblée des gens qui veulent que rien ne se fasse. Ils voudraient donner l'illusion... (*protestations*)... qu'ils étaient favorables à la réalisation des travaux tout en entreprenant tout pour que rien ne se fasse. Je m'explique: le Conseil administratif sait que l'ambition du Genève-Servette Hockey Club était de monter en ligue nationale A. Aujourd'hui, c'est chose faite et nous l'en félicitons.

Motion: contrat de gestion pour la patinoire des Vernets

La société anonyme qui gère ce club veut un outil de travail performant. Ses représentants veulent des loges «VIP» et certaines installations, mais je sais que l'Alternative – et elle a raison – ne voudra pas les payer. En revanche, nous voulons qu'il y ait une installation performante. Cette motion a été faite pour que l'on puisse faire payer certaines choses telles que des vestiaires à la Ville de Genève, parce que c'est sa patinoire. Au contraire, vous, la gauche, ne serez jamais d'accord de payer la totalité de l'instrument de travail – et vous avez raison, je l'ai dit – à une société anonyme qui fait des bénéfices.

Pendant, vous ne devez pas fermer la porte à cette opportunité, mais offrir un véritable choix au Conseil municipal pour qu'il puisse prendre une décision dans l'intérêt de Genève, du Genève-Servette Hockey Club et de la majorité de cette assemblée.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). J'avoue qu'en déposant cette motion je n'espérais pas tant. Vous me permettrez une ultime remarque devant autant de rigidité et de manque d'ouverture de certains membres de l'Alternative, à savoir ceux du Parti du travail. J'aimerais savoir si, au fond de leur cœur, ils n'aimeraient pas par hasard voir construire une patinoire à côté d'un certain casino à Meyrin.

Le président. Nous arrivons à la fin du premier tiers temps (*Rires.*) Je fais voter maintenant les amendements et tout d'abord celui des Verts. Il s'agit d'un amendement formel.

L'amendement des Verts consiste à remplacer dans la motion les termes «Anschutz Entertainment» par «propriétaire du Genève-Servette Hockey Club». Cela concerne trois paragraphes de l'invite de cette motion, mais je vous suggère de voter cela en une seule fois.

Mis aux voix, l'amendement des Verts est accepté à la majorité (quelques oppositions et abstentions de l'Alliance de gauche).

Le président. Je fais maintenant voter l'amendement déposé par M. Deneys consistant à ajouter à la fin des points énumérés dans l'invite les points suivants: «maintien de conditions d'accès décentes aux clubs non professionnels et aux juniors; réalisation d'un concept de stationnement destiné à gérer correctement l'afflux de spectateurs lors des matches de ligue nationale A; réalisation d'une desserte efficace de la patinoire des Vernets par les Transport publics genevois lors des rencontres de ligue nationale A».

Motion: contrat de gestion pour la patinoire des Vernets

Je fais voter chacun de ces points séparément, à moins que vous ne soyez d'accord de les voter en bloc. (*Acquiescement général.*) Je vous en remercie.

Mis aux voix, l'amendement de M. Deneys est accepté à la majorité (quelques oppositions et abstentions de l'Alliance de gauche).

Le président. Je fais maintenant voter la prise en considération de la motion M-280. D'après ce que j'ai entendu, plus personne ne souhaite renvoyer cette motion en commission. Je fais donc voter la motion amendée, ce qui impliquera son renvoi au Conseil administratif.

Mise aux voix, la motion amendée est acceptée à la majorité (quelques oppositions de l'Alliance de gauche et des Verts).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à déposer, parallèlement à la demande de crédit évoquée dans les considérants de la présente motion, pour la session ordinaire du Conseil municipal du mois de mai 2002, une proposition visant à conclure un contrat de gestion avec le propriétaire du Genève-Servette Hockey Club.

Cette proposition abordera notamment les points suivants:

- investissements et travaux réalisés par le propriétaire du Genève-Servette Hockey Club;
- maintien de l'accès public à la patinoire;
- devenir du patinage artistique et du curling;
- collaborateurs du Service des sports affectés à l'entretien de la patinoire;
- participation de la Ville aux bénéfices d'exploitation ou rente;
- conditions en cas de désengagement du propriétaire du Genève-Servette Hockey Club;
- maintien de conditions d'accès décentes aux clubs non professionnels et aux juniors;
- réalisation d'un concept de stationnement destiné à gérer correctement l'afflux de spectateurs lors des matches de ligue nationale A;

Motion: contrat de gestion pour la patinoire des Vernets

- réalisation d'une desserte efficace de la patinoire des Vernets par les transports publics lors des rencontres de ligue nationale A.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

Le président. Nous passons maintenant à la dernière demande d'urgence, déposées par MM. Coste et Paillard. Cette demande d'urgence concerne le rapport M-148 A et le rapport P-21 A qui lui est lié, lesquels figurent tous deux dans notre ordre du jour. Dans le texte que vous avez sous les yeux, je constate qu'il s'agit plutôt d'une motion d'ordre que d'une clause d'urgence. Je demande aux deux auteurs s'ils transforment leur clause d'urgence en motion d'ordre et ensuite nous passerons à la discussion. S'il s'agit d'une motion d'ordre et qu'elle est acceptée, l'invite demande qu'on discute d'ici à demain 23 h de ces deux rapports concernant la gravure contemporaine.

M. Olivier Coste (S). Nous sommes effectivement d'accord avec vous, Monsieur le président. Il s'agit plus d'une motion d'ordre que d'une clause d'urgence. Nous nous rallions donc à votre proposition.

Le président. Si la parole n'est pas demandée, je vais faire voter la présente motion d'ordre qui demande que d'ici à demain 23 h soient traités les rapports P-21 A de M^{me} Nerny et M-148 A de M. Coste.

Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 28 non contre 26 oui.

10. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 16 768 000 francs, destiné :

- pour un montant de 8 790 000 francs à l'aménagement et à la reconstruction des voiries de la place des Nations et de ses abords, ainsi qu'à la réalisation du réseau public d'assainissement, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 340 000 francs représentant la part de la subvention cantonale au réseau d'assainissement de la Ville de Genève et de 40 000 francs représentant la participation de l'Etat de Genève aux travaux d'infrastructure pour les TPG;
- pour un montant de 7 978 000 francs à l'aménagement de la place des Nations, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 3 000 000 de francs représentant la participation cantonale à l'aménagement de la nouvelle place des Nations et de 40 000 francs représentant la participation de Handicap international au déplacement de *Broken Chair*,

soit un montant brut total de 20 188 000 francs (PR-195).

Préambule

Le 7 juin 1998, par voie référendaire, les citoyens de la ville de Genève refusaient le plan localisé de quartier N° 28826-27-222-309, situé à la place des Nations. Ce faisant, ils manifestaient la volonté de voir une place libre de constructions, faisant office de lieu d'accueil des manifestants pour la paix dans le monde, insérée au milieu des grands parcs verts de la rive droite de Genève.

Dans les mois qui suivirent, chacune suivant ses compétences, les autorités cantonales et municipales ont évalué les conséquences du vote des citoyens. La première a établi un bilan du développement des organisations internationales et entamé un processus de planification. La deuxième a établi un programme de revalorisation du domaine public municipal constitué par la place des Nations.

Sous la direction de M. Christian Ferrazino, conseiller administratif, et de M. Laurent Moutinot, conseiller d'Etat, un groupe de concertation avec les administrations, les organisations internationales et les associations d'intérêt général ou local a été mis en place afin d'offrir un nouveau projet.

Aujourd'hui, conformément aux engagements pris, après quelques mois de réflexion, les requêtes en approbation LER et en autorisation de construire et la

réglementation locale de trafic sont à l'examen des départements cantonaux concernés et la présente proposition vous est soumise pour permettre les travaux de remise en valeur de la place des Nations.

Exposé des motifs

Après un concours international d'architecture, en 1995, gagné par Massimiliano Fuksas, le Département des travaux publics du Canton de Genève adoptait un plan directeur et mettait, en septembre 1997, deux plans localisés de quartier à l'enquête publique.

Le 7 juin 1998, les citoyens de la ville de Genève acceptaient le référendum interjeté contre le préavis favorable du Conseil municipal au projet de plan localisé de quartier N° 28826-27-222-309 qui prévoyait une urbanisation importante de la place des Nations et une occupation de la campagne Rigot bien éloignée de sa vocation de parc public. Ce faisant, ils manifestaient la volonté de voir une place libre de constructions, faisant office de lieu d'accueil des manifestants pour la paix dans le monde, insérée au milieu des grands parcs verts de la rive droite de Genève.

Le 1^{er} et le 22 décembre 1999, le Conseil administratif et le Conseil d'Etat ont approuvé l'organigramme de l'organisation administrative des études, composé d'un comité directeur, placé sous la présidence de MM. Laurent Moutinot, conseiller d'Etat, et Christian Ferrazino, conseiller administratif, et d'un comité exécutif, présidé par M. Michel Ruffieux, directeur de la Division de l'aménagement et des constructions, avec un comité de suivi du projet, regroupant les services concernés de l'Etat et de la Ville de Genève et les représentants des organisations internationales avec le groupe pluridisciplinaire d'étude «Orsol», choisi après un appel d'offres suivant la loi sur les marchés publics.

Le 24 mai 2000, le Conseil municipal a accepté la proposition PR-24 allouant un crédit de 743 000 francs à l'établissement du projet de la place des Nations.

La place des Nations représente un lieu emblématique de la présence internationale à Genève, un espace public et un carrefour à la charnière entre la ville et la région environnante. Sur le plan des relations humaines, internationales, elle est vue dans le monde entier et visitée par tous les touristes et délégués venant à Genève. Durant l'année écoulée, une centaine de manifestations pour la défense des minorités et pour la paix y ont eu lieu, démonstrations qui seront toujours accueillies dans la place réaménagée. Sur le plan territorial et de l'aménagement, elle est un lieu charnière entre ville et canton, dans le réseau de transports, et un espace libre au sein d'un quartier de sièges internationaux et d'une zone de verdure.

Du point de vue de la circulation, le projet s'inclut dans l'organisation future des charges de trafic suite à la réalisation de la branche de tramway «Sécheron». Par contre, afin d'organiser au mieux le terre-plein central, des mouvements de circulation ont été transférés de la place même à l'avenue de l'Ariana ou au chemin Rigot. Ce système ne réduit aucunement l'accessibilité des organisations internationales riveraines. Par ailleurs, l'étude d'un balisage routier et piétonnier des diverses organisations internationales et musées est en cours.

Contexte de l'étude

La revalorisation de la place des Nations ne peut être comprise pour elle seule, mais doit être placée dans un contexte environnant, composé de la planification de l'ensemble du secteur des organisations internationales, de la planification de celui de Sécheron, du futur de la campagne Rigot et de l'extension du tramway par la branche «Sécheron».

Secteur des organisations internationales

L'Etat de Genève met au point un schéma directeur du site central des organisations internationales, dont les résultats sont attendus pour juin 2002. Outre la localisation des besoins futurs des organisations, l'étude propose des liaisons piétonnes, cyclables, paysagées entre les sites. Le projet de la place des Nations, de la campagne Rigot et des liens entre l'Ariana et le lac font partie des données de base de cette étude.

Secteur de Sécheron

La Ville de Genève collabore au projet de développement du secteur de Sécheron, où sont prévus, notamment, l'installation d'une station du Réseau express régional (RER), la Maison de la paix et une passerelle piétonne et cyclable qui assurera la liaison entre le secteur de Sécheron et la campagne Rigot, revalorisée autour de la reconstruction du collège Sismondi.

Campagne Rigot

Répondant à l'initiative municipale «Sauvons nos parcs», déposée en décembre 1997, le Conseil administratif a introduit, en usant de son droit d'initiative, une procédure de modification de limite de zone visant à affecter l'essentiel de la campagne Rigot, propriété de l'Etat de Genève depuis 1997, en zone de verdure et, pour une partie, à un équipement public. Par ailleurs, le Conseil d'Etat a pris, en juillet 1999, un arrêté classant la villa Rigot et ses abords, protégeant ainsi cette propriété et ses éléments caractéristiques.

Suivant les conditions du legs de la campagne Rigot, celle-ci devait être réservée à des installations universitaires et toute affectation future devait avoir l'approbation de l'Organisation des Nations Unies. L'administration du siège de Genève a, quant à elle, subordonné son accord à l'adoption d'une solution pour le déplacement du Club international de tennis. Cette approbation a finalement été obtenue en mars 2001. En effet, un accord est intervenu pour le transfert des tennis à Pregny, sur un terrain appartenant à l'Organisation des Nations Unies et mis à disposition par elle, en face du domaine de Penthes. Les frais de déplacement seront pris en charge, conjointement, par l'Etat et la Ville de Genève, à hauteur de 1 500 000 francs chacun, et le Club international de tennis, à concurrence de 1 000 000 de francs.

En contrepartie, l'Etat de Genève entend contribuer à la revalorisation de la place des Nations à hauteur de 3 000 000 de francs.

Parallèlement, le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement a établi un projet de reconstruction du collège.

Branche de tramway «Sécheron»

L'extension du réseau de tramway et de bus des Transports publics genevois vers la place des Nations est en cours de travaux. La place recevra de nouveaux arrêts et la parcelle N° 2184, feuille 80, commune Genève-Petit-Saconnex, recevra la boucle de rebroussement du tramway. Son aménagement paysagé fait l'objet d'une coordination étroite entre l'Etat et la Ville de Genève.

Information et concertation publiques

Le 6 septembre 1999, le groupe de concertation présidé par MM. Laurent Moutinot, conseiller d'Etat, et Christian Ferrazino, conseiller administratif, a réuni les organisations internationales et associations d'intérêt général et local suivantes: Action patrimoine vivant, Association des fonctionnaires internationaux suisses, Association des habitants de Prieuré-Sécheron, Association des nouveaux immeubles de Montbrillant, Bureau international du travail, Club international de tennis, Communauté d'intérêt pour les transports publics, Conseils administratifs du Grand-Saconnex et de Prégny-Chambésy, Comité référendaire pour la sauvegarde de la campagne Rigot et de la place des Nations, Coordination transports et environnement, Fédération professionnelle des taxis genevois, Fondation des immeubles pour les organisations internationales, Groupement des habitants de Vermont, Groupement transports et économie, Handicap international, Mission suisse près les Organisations internationales, Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, Société d'art public, Union internationale des télécommunications, World Wildlife Fund.

Quatre réunions ont permis de présenter le projet, de recueillir des remarques et d'en débattre.

Quatre lettres d'information largement distribuées ont également énoncés les axes principaux du projet et de son évolution.

Sous l'égide de M. l'ambassadeur Bertrand Louis, de la Mission suisse près les Organisations internationales, un groupe de travail a été formé afin d'examiner les problèmes liés à la sécurité des organisations riveraines de la place et à leur accessibilité. M. l'ambassadeur nous seconde également dans les relations avec les missions des pays membres de l'Organisation des Nations Unies dans le cadre de la promotion du projet d'implantation des «Granits du monde» dans la place.

Le chantier fera l'objet d'une information graphique sur place, ainsi que de contacts réguliers avec les organisations riveraines.

Description de l'ouvrage

Esplanade vide, orientée dans l'axe du siège européen des Nations Unies, fortement identifiée par son double traitement de sols, de béton et de granits, encadrée par un renforcement de l'arborisation environnante, le thème de la «clairière» définit le mieux le concept du projet.

Cette vaste esplanade, qui offre environ deux fois plus de surface piétonne qu'aujourd'hui, est composée de trois espaces liés visuellement:

- Un espace central, recouvert en alternance de dalles de béton préfabriquées et de granit provenant des diverses régions du monde, sans occupation autre que 84 jets d'eau indépendants intégrés dans le sol en 7 rangées, laissant de multiples possibilités de créer des figures variées. Cette disposition des jets permet de libérer de tout obstacle le sol de l'espace central.

Sur les bords, implantation de bancs, de panneaux verticaux de hauteur d'homme, formant claustra, offrant un parcours au visiteur, entre l'extérieur et l'intérieur de la place, qui intègre également les abris des Transports publics genevois et l'éclairage public sur mâts.

Le réglage de la fontaine sera programmé selon les heures, les saisons et la présence de manifestations, avec une consommation en eau et électricité optimisée.

L'édicule réalisé par l'architecte Francis Quétant en 1947 est déplacé de quelques mètres pour permettre de regrouper la circulation automobile dans le «barreau nord» de la place et élargir l'espace central.

- Du côté de l'avenue Giuseppe-Motta, un jardin situé sur le garage collectif des Nations, dans lequel les bandes dallées de béton sont remplacées par des bandes herbeuses plantées d'arbres à fleurs, mais où le granit reste présent.
Les émergences techniques du garage collectif souterrain sont conservées, ainsi que les œuvres d'art.
- Du côté de l'Organisation des Nations Unies, dans un terme ultérieur, les alignements d'arbres et de drapeaux existants seront accompagnés par la plantation de parterres fleuris. Les négociations sont en cours.

La volonté de symboliser la présence des pays membres des Nations Unies à Genève se concrétise par l'emploi du granit dans la composition du sol de la place, provenant de carrières situées dans ces différents pays. Les pays ont été réunis en cinq aires géographiques mondiales capables de fournir une pierre de granit non gélive. Les dalles de granit ne seront pas identifiables par pays sur la place même, mais une information dans le lieu indiquera le processus d'ensemble. Cette initiative a pu naître grâce au soutien de la Mission suisse près les Organisations internationales et de MM. les ambassadeurs François Nordman et Bertrand Louis.

En 1997, l'association Handicap international, dans le cadre de son action humanitaire de soutien des populations souffrant des mines antipersonnel, a installé à bien plaisir une œuvre de l'artiste Daniel Berset, «Broken Chair», au fort contenu symbolique. Depuis, elle est devenue un repère dans l'image de la place. La volonté de la Ville de Genève est de la maintenir sur la place même, dans son statut de précarité, en la déplaçant de quelques mètres dans le même axe d'implantation. Les frais de restauration et de déplacement seront pris en charge par la Ville de Genève, avec une contribution de l'association Handicap international de 40 000 francs.

Entre la place des Nations et la campagne Rigot elle-même, la ligne de tramway 13 trouvera, dès le 15 décembre 2003, son arrêt et une boucle de rebroussement. L'aspect paysagé de cette boucle est traité dans le cadre de la réalisation de la branche de tramway, en coordination avec le projet d'aménagement de la place.

L'Organisation des Nations Unies, en collaboration avec la Confédération, l'Etat de Genève et les services de sécurité et de gendarmerie, élabore un concept de renforcement de la sécurité. Dans ce cadre, la présence des barrières de sécurité sur la place des Nations, contre le Palais des Nations, ne peut être remise en question. Toutefois, un système de barrières amovibles, installées rapidement, a été recherché avec la gendarmerie et les représentants de l'Organisation des Nations Unies. L'Etat de Genève devrait contribuer à hauteur de 185 000 francs à son aménagement et en assurer l'entretien.

Eléments techniques du projet*Aménagements routiers*

L'ensemble du périmètre touché par les travaux fera l'objet d'une reconstruction complète des chaussées, des trottoirs ainsi que des zones de place.

Il comprend:

- l'avenue Giuseppe-Motta sur une longueur d'environ 110 m à compter depuis la place des Nations;
- l'avenue de France sur une longueur d'environ 60 m, soit au droit de son raccordement entre la future boucle du tramway et la place des Nations;
- l'avenue de la Paix sur une longueur totale d'environ 200 m, comprenant les aménagements de part et d'autre de la place des Nations;
- le «barreau sud» de liaison entre l'avenue de France et l'avenue de la Paix destiné ultérieurement au trafic des bus;
- le «barreau nord» de liaison entre la route de Ferney et l'avenue de la Paix, situé en prolongement de l'avenue Giuseppe-Motta et qui fera l'objet d'une reconstruction totale;
- la route de Ferney sur une longueur d'environ 20 m, permettant son raccordement altimétrique.

La reconstruction de l'ensemble des chaussées incorpore la démolition de l'ancien revêtement en béton partiellement recouvert d'enrobés bitumineux et fortement fissuré. En règle générale, les nouvelles chaussées sont situées entre 10 et 80 cm au-dessus des existantes afin de ne pas modifier les services publics extrêmement denses dans tout le secteur.

Le revêtement routier sera phono-absorbant pour respecter les normes OPBruit ainsi que les directives cantonales en la matière.

A noter que l'ensemble des chaussées aura un gabarit réduit par rapport à l'existant, les trottoirs étant par contre élargis. Des pistes cyclables sont prévues au droit des itinéraires prédéfinis.

Aménagement de la place

L'aménagement de la place centrale compris entre la route de Ferney, respectivement l'avenue de France, ainsi que l'avenue de la Paix verra sa surface plus que doublée par rapport à la place existante. Son revêtement a été conçu pour former un ensemble architectural s'intégrant dans les aménagements techniques qui seront installés. Par exemple, le sol sera constitué de bandes de granit de 4 m de

largeur, elles-mêmes constituées d'éléments préfabriqués de 0,5 m par 1 m. Ces bandes de granit sont alternées avec un sol en béton préfabriqué revêtu de poussière de verre d'une granulométrie définie.

Une attention particulière a été vouée au ruissellement de l'eau sur la surface centrale, étant donné que la place reçoit une fontaine comprenant 84 jets noyés dans le sol. Tous les 4 m, une fente est créée dans le sol permettant l'écoulement de l'eau ainsi que le nettoyage par des buses à haute-pression.

La fondation de l'ensemble de la place a été dimensionnée pour supporter des charges lourdes représentées aussi bien par les engins de nettoyage que par d'éventuelles constructions qui pourraient y être édifiées.

Les chaussées qui traversent la place, c'est-à-dire l'avenue de France, la route de Ferney et l'avenue de la Paix, sont prévues en enrobé bitumineux clair pour marquer une différence avec les chaussées adjacentes.

Reconstruction du réseau d'assainissement

Le réseau d'assainissement a été conçu en fonction des deux critères suivants:

- mise en séparatif de la totalité du secteur concerné et des collecteurs existants;
- exécution des collecteurs moyennant un minimum de gêne pour les usagers, associant un rapport performance/prix le plus favorable possible.

Le réseau principal a été imaginé depuis une chambre centrale d'où rayonne une série de collecteurs réalisés par des méthodes de micro-tunneliers ou de pousse-tubes. Depuis cette chambre centrale, un pousse-tubes ou un micro-tunnelier rejoint la galerie d'eaux pluviales «rive droite» existante par l'intermédiaire du puits de chute «Vortex», situé devant le bâtiment de l'OMPI. Toute cette «toile d'araignée» est réalisée depuis la chambre centrale située au centre de la place des Nations, hors circulation. A l'extrémité des branches de la «toile d'araignée», des collecteurs de faibles profondeurs récolteront l'ensemble des sacs d'eaux pluviales.

Le réseau existant est transformé, moyennant quelques adaptations et travaux de réfection légers, en réseau d'eaux usées qui s'écoule en direction de la route de Montbrillant.

Concernant les collecteurs de la fontaine, il convient de noter que la totalité des eaux de la place est reprise dans un local technique où se trouve une importante réserve d'eau. Cette eau est traitée et repompée pour la fontaine. Le surplus de l'eau, en cas de pluie, est déversé, par gravité dans les collecteurs eaux pluviales.

Le détail des collecteurs, par chaussée, est le suivant:

- *avenue Guiseppe-Motta*: un collecteur Ø 600 mm sur environ 69 m réalisé par la méthode du pousse-tubes. Il est situé à une profondeur d'environ 3,50 m. Il est prolongé par un collecteur de Ø 500 réalisé sur le bord de chaussée, en fouille ouverte, reprenant l'ensemble des sacs d'eaux pluviales de celle-ci;
- *avenue de France*: il n'est prévu qu'une amorce de collecteur eaux pluviales servant à récolter les eaux de surface, l'ensemble des eaux se dirigeant sur le bassin versant de la rue de Montbrillant;
- *«barreau nord»*: il est prévu un collecteur de sacs Ø 350 mm sur une longueur d'environ 35 m qui reprend également les eaux de la partie supérieure de l'avenue de la Paix. Ce collecteur se jette à l'extrémité de l'une des branches de «l'araignée»;
- *«barreau sud»*: un collecteur réalisé en fouille ouverte longe la place hors chaussée actuelle. Il se jette dans l'une des branches de «l'araignée» au droit de l'avenue de France;
- *avenue de la Paix*: construction d'un collecteur de sacs d'eaux pluviales destiné à reprendre les eaux de ruissellement de la chaussée. Le collecteur existant, ovoïde 80/120, est destiné aux eaux usées. A noter que tous les collecteurs de sacs d'eaux pluviales ont une profondeur située entre 2 m et 2,50 m.

Déroulement du chantier

Le déroulement du chantier prévoit une durée des travaux d'environ deux ans et demi. Le premier travail qui durera environ six mois consistera en la construction de collecteurs en «pousse-tube». Peu spectaculaires, ces travaux seront quasiment invisibles en surface, puisque l'ensemble du chantier sera alimenté par une aire ad hoc située au voisinage d'une chambre de poussée centrale. Le raccordement sur le «puits vortex» situé sur la galerie d'eaux pluviales rive droite nécessitera l'ouverture d'une fouille profonde dans le parc de l'OMPI.

Lorsque les collecteurs réalisés en «pousse-tube» seront achevés, les travaux se poursuivront par l'aménagement du «barreau nord» construit hors circulation. La mise en service de ce «barreau» permettra de dévier la circulation et de travailler sur le «barreau sud». La route de Ferney et l'avenue de la Paix seront traitées par demi-chaussée en laissant en permanence les voies de circulation nécessaires pour la circulation publique et privée. A la fin des travaux, lorsque les routes sont en circulation, il est prévu l'exécution de la place proprement dite avec ses ouvrages annexes.

La simultanéité possible avec le chantier du tram «Sécheron» nécessitera une coordination détaillée afin de réduire les nuisances et inconvénients aux usagers de ce secteur.

Des séances d'information, en fonction de l'avancement des travaux, seront organisées à l'intention des riverains et des organisations internationales. De plus, des communiqués de presse et la diffusion de papillons tiendront informés les habitants du secteur concerné. A noter que pendant le chantier des mesures de sécurité exceptionnelles devront être imposées aux entreprises, lors de manifestations importantes. Il est possible dans ce cas que le chantier soit levé, les machines et autres engins évacués. Dans des cas extrêmes, il est même envisagé de remblayer des fouilles provisoirement en prévision des manifestations.

Dans la présente demande de crédit, aucun montant n'a été prévu pour la prise de mesures exceptionnelles de chantier telles que interruption momentanée des travaux, diminution des surfaces en chantier, évacuation de déblais et matériaux divers, etc., imposées par les services de sécurité en vue de limiter les conséquences dues à des manifestations qui se dérouleraient dans ce périmètre.

Estimation du coût des travaux

Arrêté I - Aménagement et reconstruction des voiries et du réseau public d'assainissement

Le coût des travaux envisagés est estimé comme suit (prix novembre 2001):

A.	<u>Travaux de génie civil</u>	Place des Nations
A 1	<i>Routes</i>	Fr.
CAN 111	Prix de régie	50 000
CAN 113	Installations générales de chantier	627 240
CAN 116	Défrichements	12 880
CAN 117	Démolitions	236 475
CAN 151	Conduites industrielles	331 196
CAN 161	Epuisement des eaux	21 600
CAN 211	Terrassements	665 250
CAN 221	Couches de fondation	584 385
CAN 222	Bordures et pavages	389 800
CAN 223	Revêtements bitumineux	1 302 179
CAN 286	Marquages provisoires	29 432
Total A 1		<u>4 250 437</u>
A 3	<i>Canalisations</i>	
CAN 111	Prix de régie	30 000
CAN 113	Installations générales de chantier	50 000

CAN 117 Démolitions	45 000	
CAN 152 Fonçage hydraulique	1 128 868	
CAN 237 Evacuation des eaux - collecteurs	851 373	
CAN 237 Evacuation des eaux - sacs d'eau pluviale	309 322	
CAN 990 Divers et imprévus	—	
Total A 3	2 414 563	
Total chapitre A	6 665 000	
B	<u>Travaux divers</u>	
B.1	<i>Eclairage public</i>	
	Installations électriques	150 500
	Génie civil (compris dans CAN 151)	—
B.2	<i>Incendie et secours</i>	
	Installation	8 000
	Génie civil (compris dans CAN 151)	—
B.4	<i>Signalisation lumineuse</i>	
	Installation provisoire pendant la durée du chantier	19 000
	Génie civil (compris dans CAN 151)	—
B.9	<i>Marquage définitif</i>	45 000
B.10	<i>DSI</i>	
	Génie civil (compris dans CAN 151)	—
B.12	<i>Déplacement de l'abribus</i>	127 500
Total chapitre B	350 000	
C.	<u>Honoraires divers</u>	
	Ingénieur civil	465 184
	Ingénieur circulation	30 000
	Ingénieur géomètre	12 816
	Ingénieur géotechnicien	15 000
	Architecte	65 000
	Notaire	—
	Huissier judiciaire	—
Total chapitre C	588 000	
D.	<u>Frais divers</u>	
	Information au public	50 000
	Essais de matériaux	20 000
	Héliographie, reprographie	20 000
	Assurances RCMO et TC	40 000
Total chapitre D	130 000	
Coût total des travaux (HT)	7 733 000	

SÉANCE DU 16 AVRIL 2002 (soir)
 Proposition: place des Nations

5439

TVA 7,6%	590 000
Montant total des travaux TTC	8 323 000
Frais de pilotage 4%	333 000
Intérêts intercalaires 4,75% sur 30 mois	514 000
Total intermédiaire	9 170 000
A déduire	
– Subvention cantonale de 15% pour les nouveaux équipements réalisés et incorporés au réseau secondaire de la Ville de Genève (coût estimé de l'équipement collecteur EU/EP y compris TVA 2 265 000 francs)	– 340 000
– Participation de 50% de l'Etat de Genève à l'aménagement du site propre des TPG au droit de l'interface du tram Sécheron et les lignes ??	– 40 000
Arrêté I - Montant total du crédit demandé (TTC)	<u>8 790 000</u>

Arrêté II - Aménagement de la place des Nations

Le coût des travaux envisagés est estimé comme suit (prix novembre 2001):

A.	<u>Travaux de génie civil</u>	Place des Nations
A 2	<i>Place et revêtement</i>	
CAN 111	Prix de régie	20 000
CAN 113	Installations générales de chantier	50 000
CAN 116	Défrichements	6 600
CAN 117	Démolitions	6 820
CAN 151	Conduites industrielles	138 381
CAN 161	Epuisement des eaux	2 200
CAN 211	Terrassements	205 797
CAN 221	Couches de fondation	347 620
CAN 237	Evacuation des eaux	136 718
CAN 313	Béton et béton armé	1 208 685
CAN 315	Revêtement en béton préfabriqué	1 416 366
CAN 329	Revêtement en granit	<u>1 500 813</u>
Total A 2		5 040 000
B.	<u>Travaux divers</u>	
B.1	<i>Eclairage public</i>	
	Installations électriques	486 188
	Génie civil (compris dans CAN 151)	—
B.3	<i>Espaces verts</i>	
	Fourniture d'arbres et plantation place des Nations	894 000
	Fourniture d'arbres et plantation boucle tram	86 000

B.7	<i>Mobilier urbain</i>	
	Bancs, panneaux et sérigraphie	445 500
	Abribus	280 000
B.8	<i>Fontaine</i>	
	Béton armé local technique fontaine	139 382
	Eclairage fontaine	68 000
	Installation fontaine	635 000
	Petites fontaines d'eau potable (2 p. x 25 000 francs)	50 000
B.11	<i>Coffrets électriques escamotables</i>	
	(2 exemplaires à 50 000 francs/pièce)	100 000
		<hr/> 3 184 070
	<i>Barrière de l'ONU</i>	
	Serrurerie	350 000
	Génie civil (compris dans CAN 151)	—
		<hr/> 350 000
	<i>Déplacement de la chaise</i>	
	Génie civil	25 930
	Déplacement et remise en état de la Broken Chair	56 000
		<hr/> 81 930
Total chapitre B		3 616 000
C.	<u>Honoraires divers</u>	
	Ingénieur civil	165 000
	Ingénieur circulation	—
	Ingénieur géomètre	12 000
	Ingénieur géotechnicien	—
	Architecte	245 000
	Notaire	5 000
	Huissier judiciaire	20 000
		<hr/> 447 000
Total chapitre C		447 000
D.	<u>Frais divers</u>	
	Information au public	100 000
	Essais de matériaux	30 000
	Héliographie, reprographie	20 000
	Assurances RCMO et TC	40 000
		<hr/> 190 000
Total chapitre D		190 000
Coût total des travaux (HT)		9 293 000
TVA 7,6%		707 000
Montant total des travaux TTC		<hr/> 10 000 000

Frais de pilotage 4%	400 000
Intérêts intercalaires 4,75% sur 30 mois	<u>618 000</u>
Total intermédiaire	11 018 000
A déduire	
– Participation de l'Etat de Genève au financement de la place des Nations	– 3 000 000
– Participation de l'Etat de Genève au financement de la barrière de protection du portail de l'ONU	—
– Participation de Handicap international au déplacement de la Broken Chair	<u>– 40 000</u>
Arrêté II - Montant total du crédit demandé (TTC)	<u>7 978 000</u>

Subventions et partenariat

Le réaménagement de la place des Nations bénéficie du soutien financier de l'Etat de Genève.

Le Conseil d'Etat accorde une subvention forfaitaire de 3 000 000 de francs à la Ville de Genève pour les travaux d'aménagement de la place des Nations, sous réserve d'une part de l'approbation du Grand Conseil et d'autre part de la participation de la Ville de Genève, pour un montant de 1 500 000 francs, au transfert du Club international de tennis sis au chemin Rigot.

De ce fait, le Conseil administratif accorde une subvention forfaitaire de 1 500 000 francs à l'Etat de Genève pour le transfert du Club international de tennis. Une proposition du Conseil administratif est pendante devant le Conseil municipal.

Une participation de 15% du Fonds cantonal d'assainissement des eaux est octroyée à la Ville de Genève pour l'établissement de son réseau secondaire d'assainissement dans ce secteur.

Le Conseil administratif est intervenu auprès du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement pour une demande de participation financière de 185 000 francs au coût d'installation de la barrière de sécurité devant l'Organisation des Nations Unies. Cette demande est à l'examen du département cantonal et n'a pas été considérée dans la présente demande de crédit.

Le Conseil administratif est intervenu auprès de l'association Handicap international afin d'obtenir une participation de 40 000 francs aux frais de déplacement de l'installation «Broken Chair».

Autorisation de construire

Le projet fait l'objet de la requête en approbation LER 2860-6 et en autorisation de construire 97519-6.

Délais

Les travaux débiteront deux mois après le vote du crédit par le Conseil municipal, délai référendaire écoulé, et sont estimés sur une durée d'environ trente mois.

Régime foncier

Le projet occupe des parcelles du domaine public de la Ville de Genève (a, b, c, 4798, 4842, 4843), des parcelles du domaine privé de l'Etat (2194, 3998), avec lequel le projet est coordonné au sein des différents comités de gestion du processus, et une parcelle domaine privé de l'Etat (5011), donnée en droit de superficie à la FIPOI (5013). L'Etat, ainsi que la FIPOI ont signé les formulaires de requête en autorisation de construire, indiquant par là même leur accord concernant le projet d'aménagement de la place des Nations.

Programme financier quadriennal

Le 20^e programme financier quadriennal réserve un montant de 9 500 000 francs pour l'aménagement de surface, sous l'objet N° 102.40.02, et un montant de 2 895 000 francs pour l'assainissement du sous-sol, sous l'objet N° 80.08.24.

Budget prévisionnel d'exploitation

La réalisation de la nouvelle place des Nations aura pour conséquence une augmentation des charges d'exploitation des Services entretien du domaine public et levée et nettoyage du domaine public de la Division de la voirie.

Les montants annuels ont été estimés comme suit:

<i>Service du domaine public</i>	Fr.
402 31414: Section génie civil	10 000 HT
200 31845: Téléphones	1 000 HT
200 31340: Fournitures pour fontaines	1 500 HT
404 31203: Electricité	23 000 HT
404 31204: Eau	7 000 HT
404 31540: Entretien de fontaines par tiers	12 000 HT

Service levée et nettoyage

200 31112: Remplacement de corbeilles à déchets

2 500 HT

Ces montants seront à prévoir dès le budget 2006 de la Ville de Genève.

Charges financières

La charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 4% et l'amortissement au moyen de 30 annuités, se montera à 346 228 francs pour l'investissement de 5 987 000 francs relatif aux travaux d'aménagement et de reconstruction des voiries et d'aménagement de la place des Nations.

Quant à la part de 2 803 000 francs relative à la construction des collecteurs financées par le compte «Fonds d'équipement, contribution d'écoulement et d'épuration», aucune charge financière ne grèvera les budgets futurs de la Ville de Genève.

La charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 4% et l'amortissement au moyen de 30 annuités, se montera à 461 368 francs pour l'investissement de 7 978 000 francs relatif aux travaux d'aménagement de la nouvelle place des Nations.

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le projet a été établi par le Service d'aménagement urbain et d'éclairage public et le Service études et constructions. Le service gestionnaire du crédit de construction est le Service études et constructions. Le service bénéficiaire est le Service entretien du domaine public.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets d'arrêtés ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 30 avril 1984, 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967 et 204 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 8 790 000 francs destiné à l'aménagement et à la reconstruction des voiries de la place des Nations et de ses abords, ainsi qu'à la réalisation du réseau public d'assainissement – après déduction de la participation de l'Etat de Genève de 340 000 francs représentant la part de la subvention cantonale au réseau d'assainissement de la Ville de Genève et de 40 000 francs représentant la participation de l'Etat de Genève aux travaux d'infrastructure pour les TPG – soit un montant brut de 9 170 000 francs.

Art. 2. – La dépense prévue à l'article premier sera financée, d'une part, par un prélèvement de 2 803 000 francs sur le compte «Fonds d'équipement, contributions d'écoulement et d'épuration» et, au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 5 987 000 francs.

Art. 3. – La dépense de 5 987 000 francs prévue à l'article premier, déduction faite du prélèvement sur le «Fonds d'équipement, contributions d'écoulement et d'épuration» de 2 803 000 francs, sera inscrite à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation de l'ouvrage, soit de 2006 à 2035.

PROJET D'ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 30 avril 1984, 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967 et 204 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 7 978 000 francs – après déduction de la participation de l'Etat de Genève de 3 000 000 de francs représentant la participation cantonale à l'aménagement de la nouvelle place des Nations et de 40 000 francs représentant la participation de Handicap international au déplacement de la Broken Chair – soit un montant brut de 11 018 000 francs destiné à l'aménagement de la place des Nations.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève à concurrence de 7 978 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figurent au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation de l'ouvrage, soit de 2006 à 2035.

Annexes: plan d'ensemble
plan d'aménagement de la place

Le président. Je vous rappelle que vous avez pris tout à l'heure une décision consistant à renvoyer les deux objets concernant la place des Nations, à savoir la présente proposition et la proposition PR-193, dans une commission identique, soit celle de l'aménagement et de l'environnement.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Nous avons eu l'occasion de présenter le présent projet d'aménagement de la place des Nations, à plusieurs reprises devant le Conseil municipal ainsi que dans le cadre de séances de concertation organisées de concert avec l'Etat. Je me plais à souligner dans ce projet la bonne collaboration que nous avons eue entre l'Etat et la Ville de Genève.

Je vous rappelle que le Conseil administratif avait demandé à l'Etat, dès la mise en œuvre de ce projet en juillet 1999, de bien vouloir accepter de copiloter une procédure de concertation largement ouverte. Cette procédure s'adressait non seulement à toutes les organisations internationales, mais également à l'ensemble des associations qui s'étaient manifestées dans le cadre du précédent projet ayant fait l'objet d'un référendum dont vous vous souvenez sûrement.

Cela aura peut-être pris du temps, mais je ne crois pas que cela ait été du temps perdu. En effet, les nombreuses séances de concertation et les différents contacts que nous avons eus tant avec les sociétés, les organisations internationales qu'avec les différentes associations nous ont permis d'affiner un projet qui aujourd'hui est en passe d'être réalisé.

Vous avez vu la maquette en entrant dans la salle des pas perdus, salle où je l'ai fait installer, afin de vous donner une image en trois dimensions de l'aménagement prévu à la place des Nations.

Après le référendum du 7 juin 1998 au sujet du réaménagement de la place des Nations, un des éléments principaux que nous avons retenus comme conclusion était qu'il fallait prévoir un réaménagement sans construction nouvelle à la place des Nations. Je sais que ce postulat, partagé avec le Canton, n'a pas été forcément très bien perçu par la commission d'urbanisme, par exemple. Celle-ci se demandait pour quelle raison la Ville de Genève et le Canton posaient une condition si précise aux mandataires appelés à concourir dans le cadre de l'appel d'offres que nous avons ouvert, puisque nous nous étions déterminés pour un mandat d'étude parallèle en confiant ce travail à un bureau à la fois d'architectes et d'ingénieurs – j'y reviendrai tout à l'heure très rapidement. Nous avons opté, M. Moutinot et moi-même, pour ce postulat comme une conclusion politique du vote référendaire par lequel la population avait rejeté le plan localisé de quartier concernant la place des Nations. Ce précédent projet, comme vous vous en souviendrez sûrement, visait à réaliser d'importantes constructions autour de la place des Nations.

Vous me direz peut-être qu'entre la construction fortement densifiée qui était proposée – c'était le projet Fuksas à l'époque – et ce que la Ville de Genève et l'Etat proposent aujourd'hui, il y avait peut-être un moyen terme qui aurait consisté à construire un peu, mais moins que ce qui avait été proposé par le passé. Bien évidemment, cela était possible, mais nous avons fait le choix que je vous indique, tant M. Moutinot que moi-même, et nous l'avons défendu dans le cadre des séances de concertation. Je puis vous dire aujourd'hui qu'il a été largement partagé par l'ensemble de nos interlocuteurs jusqu'à maintenant.

Une fois ce choix établi, il fallait essayer de départager les concurrents qui avaient présenté des projets. J'ai déjà eu l'occasion de vous l'expliquer par le passé et vous connaissez les raisons du choix du groupe Orsol pour mener à bien ce projet. Il s'agit à la fois d'un groupe d'architectes, du bureau Ortis, de l'architecte lyonnais Christian Drevet et d'un groupe d'ingénieurs. En effet, comme vous avez pu le constater en prenant connaissance de cette proposition PR-195, le coût financier de la partie souterraine des canalisations est quasiment plus important que celui de l'aménagement de la surface, bien que nous arrivions à doubler la surface de la place des Nations par rapport à celle que nous connaissons aujourd'hui.

En conclusion – et je ne serai pas plus long, puisque je présenterai ce projet à la commission de l'aménagement et de l'environnement, puisque vous avez décidé d'y renvoyer la présente proposition – nous avons voulu retenir un projet d'aménagement évolutif. En effet, nous pourrions dans un second temps demander à l'Organisation des Nations Unies (ONU) de prolonger ce projet d'aménagement dans l'allée d'accès au Palais des Nations Unies. C'est cette perspective que vous pouvez voir ce soir sur la maquette dans la salle des pas perdus qui pourrait être réalisée dans un deuxième temps.

Je tiens à être très clair ici: la proposition que nous vous soumettons aujourd'hui ne vise que la partie située en dehors du périmètre de l'ONU qui ne nous appartient pas. Je puis vous dire d'ores et déjà que les contacts avec l'ONU sont très bons et qu'ils se poursuivront. Nous souhaitons bien évidemment convaincre l'ONU de prolonger l'aménagement de la place des Nations sur son terrain.

Je tiens à souligner quant à moi la bonne collaboration que nous avons eue à ce sujet, et je remercie ici l'ambassadeur Dominique Louis, qui s'est fait le porte-parole de notre projet commun Ville-Etat auprès des organisations internationales. Cette collaboration a permis d'aller de l'avant dans de très bonnes conditions et de pouvoir vous présenter aujourd'hui ce projet de réalisation.

J'entends déjà les uns et les autres – plutôt les uns – nous dire que cela coûte très cher, qu'ils ont sorti leur calculatrice et qu'ils arrivent à tant de francs par mètre

carré. Nous pourrions toujours avoir ce genre de discussions, mais je puis vous dire – pour ceux qui ne le savent pas encore – que je partage ces préoccupations autant que vous, peut-être même davantage certaines fois. Nous examinons toujours les montants des offres que nous enregistrons par rapport aux adjudications que nous faisons. Le montant qui a été calculé ici n'est pas du tout une estimation; il résulte des devis que nous avons reçus de la part des différentes entreprises. Nous pouvons venir vous présenter ces chiffres à la commission de l'aménagement et de l'environnement, en vous donnant chaque fois les estimations et les offres reçues des différentes entreprises.

Un dernier mot en guise de conclusion: la présente proposition d'aménagement retenue pour la place des Nations a certainement plusieurs avantages que les mandataires seront mieux à même que moi de vous décrire, et notamment l'architecte Drevet avec le vocabulaire poétique qui est le sien. Je puis vous dire d'ores et déjà que ce que nous avons souhaité – et nous avons les garanties de pouvoir y parvenir – c'est que cette place... (*Remarque de M. Lescaze.*) Je n'en ai plus pour longtemps, Monsieur Lescaze, rassurez-vous.

La place des Nations a un rôle historique, reconnu par tout le monde, y compris par l'ONU, comme étant un lieu central de manifestations à Genève. Elle doit bien entendu conserver ce statut et, avec l'aménagement que nous vous proposons, il sera réalisable dans de meilleures conditions. Je le dis par rapport à celles et à ceux qui avaient quelques craintes par rapport aux jeux d'eau qui jailliront directement du sol à la place des Nations. Qu'ils soient rassurés, ces jeux d'eau n'auront pas pour conséquence de restreindre l'usage de cette place – loin de là – pour les manifestations, qu'elle pourra toujours accueillir et dans des conditions bien meilleures que ce qui est le cas aujourd'hui.

Je vous remercie de faire bon accueil à cette proposition. Nous serons très heureux de pouvoir répondre à toutes vos questions dans le cadre des travaux de la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Le président. Si nous voulons terminer ce point ce soir, nous devons nous hâter, car il reste dix minutes, six orateurs inscrits et deux communications que je vais faire afin de ne pas les oublier. Ensuite, j'ouvrirai le tour de préconsultation, parce que je vois que les bancs commencent à se vider.

Je souhaite signaler aux membres de la commission des sports et de la sécurité qu'ils sont priés par leur président, M. Queloz, de se réunir demain, 17 avril, à la salle Nicolas-Bogueret, à 19 h, pour une séance d'environ dix minutes.

J'informe les membres de la commission de l'informatique et de la communication qu'ils sont convoqués le lundi 22 avril, à 17 h 30, pour l'audition de M. le

conseiller administratif Pierre Muller qui présentera les options politiques relatives au budget informatique et communication, conformément à la nouvelle procédure budgétaire.

Préconsultation

M. Michel Ducret (R). Il est intéressant qu'on s'attaque à ce triste no man's land où le piéton n'a de place que s'il s'y rassemble en troupeau. Franchement, je ne crois pas qu'il soit très grave qu'une modeste fontaine puisse rafraîchir les ardeurs de quelques manifestants par un léger jet en plein été. Ce n'est pas forcément une mauvaise chose, c'est peut-être même une bonne réponse – sans violence d'ailleurs – aux exactions de certains. Ce n'est pas là que je verrai en tout cas un point négatif à la proposition faite ici.

Je remercie d'ailleurs le Conseil administratif d'avoir pris la peine de préciser que le projet présenté – qui est magnifique – dans toute son ampleur jusqu'au Palais de Nations n'est pas en réalité ce qui nous est proposé financièrement. La partie sur les parcelles de l'ONU n'est pas comprise. Or cela change considérablement la lecture des choses. Jusqu'à nouvel ordre, on ne nous a pas dit que les grilles et les barbelés qui séparent la place des Nations du Palais des Nations seraient supprimés prochainement. Si cela était le cas, nous pourrions nous en réjouir... mais je crains que l'évolution de la conjoncture internationale n'aille pas vraiment dans cette direction et que nous ne nous bercions d'illusions par rapport aux réalités.

Avant que nous n'en parlions à la commission de l'aménagement et de l'environnement – je remercie également ceux qui ont opté pour le double renvoi de la proposition PR-193 et de la proposition PR-195 à cette commission – j'aimerais relever le problème du prolongement du tram vers le Grand-Saconnex, qui constituera probablement la prochaine extension du réseau de tramway après les réalisations actuellement programmées. J'ai dénoncé depuis le début la mauvaise position de la boucle terminale qu'on va réaliser maintenant avec un centre d'échange où le tram ne va s'arrêter probablement que durant trois, quatre ou cinq ans et je déplore cette situation. La solution pour l'avenir vers la route de Ferney – puisque c'est le tracé qui semble maintenant arrêté – n'est pas comprise dans l'étude du projet d'aménagement de la place des Nations. Or il est, à mon avis, impératif que cette vision sur cinq ans, c'est-à-dire quand les travaux seront achevés ou en voie d'achèvement, soit intégrée au projet qui nous est présenté sous la forme de la proposition PR-195. Je trouve inadmissible qu'on ne traite pas de tels projets avec une vision d'avenir pour des horizons aussi proches.

M. Didier Bonny (DC). Je m'exprimerai très brièvement, vu l'heure tardive. Nous avons déjà eu la discussion concernant le renvoi de la proposition PR-195

lorsque nous avons traité la proposition PR-193 et nous nous sommes mis d'accord sur le renvoi de ces deux propositions à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

En ce qui nous concerne, nous aurons des remarques, des questions et des observations à faire au sein de la commission. Nous proposons d'arrêter le débat ce soir et de renvoyer la proposition PR-195 à ladite commission, où les discussions pourront se poursuivre. J'espère que les orateurs inscrits suivront le même chemin afin que nous puissions terminer rapidement cette séance.

M. Olivier Coste (S). Mon intervention concerne les 40 000 francs déduits du montant total du crédit demandé dans la proposition PR-195 et qui représentent la participation de Handicap international au développement de l'œuvre *Broken Chair*.

En équilibre instable, *Broken Chair* reste debout, elle garde la position verticale que recherchent tous ceux qui, comme elle, ont un pied déchiqueté. *Broken Chair*, l'œuvre symbole de la place des Nations, a encore trois jambes valides, alors que les milliers de femmes, d'enfants et d'hommes, des civils pour la plupart, ayant sauté sur des mines antipersonnel n'en ont plus qu'une, voire plus du tout. Conçue comme un objet fort qui dérange, qui attire l'attention du public, mais aussi des décideurs de notre planète et des défenseurs des droits humains qui se rencontrent et se croisent au Palais des Nations, l'œuvre *Broken Chair* est devenue de par sa situation au milieu de la place des Nations un symbole de la lutte contre les mines antipersonnel, contre une des formes modernes de la barbarie.

Comme le Conseil administratif l'a signalé dans la proposition PR-195, la place des Nations représente un lieu emblématique de la présence internationale à Genève. Sur le plan des relations humaines internationales, elle est observée dans le monde entier. La centaine de manifestations en faveur de la paix et de la défense des minorités qui s'y déroulent chaque année n'a pas forcément un impact médiatique identique.

Pendant, grâce aux médias, *Broken Chair* a fait connaître Genève, de façon visible et symbolique, dans l'une de ses activités importantes. En effet, c'est notre ville qui, après la Conférence d'Oslo, en septembre 1997, précédant la Convention d'Ottawa signée en décembre de la même année, a été choisie pour abriter le Centre international de déminage humanitaire. Réalisée à titre provisoire, en 1997, par l'artiste genevois Daniel Berset avec le soutien de l'association Handicap international dans le cadre de son action humanitaire d'aide aux populations exposées aux mines antipersonnel, l'œuvre *Broken Chair* a pris une dimension

universelle que personne ne pouvait prédire. Elle a dépassé le sens initial lié à son édification, mais elle rappelle le sens de la lutte contre toute souffrance humaine.

Si la Ville de Genève, par le biais de son conseiller M. Ferrazino, englobait cette œuvre dans le projet d'aménagement futur de la place des Nations, ce serait comme si elle transformait le côté provisoire de l'œuvre en acceptation d'une présence permanente. *Broken Chair* deviendrait ainsi un élément de notre patrimoine culturel au sens large, humanitaire et moral. D'ailleurs, bon nombre de Genevois ne connaissent pas son caractère provisoire. Cela te dérangerait-il de te taire, Monsieur Bonny? Merci.

Le président. Il est tard, Mesdames, Messieurs, gardez votre calme.

M. Olivier Coste. On m'a signalé que dans un jeu de Memory sur Genève, vendu dans une grande surface, on trouvait des images de *Broken Chair*. Il nous semble mesquin de demander à l'organisation humanitaire Handicap International qu'elle finance le déplacement de cette œuvre. Le groupe socialiste, soucieux, comme vous le savez, d'une juste utilisation des deniers publics, mais ayant un sens de l'honneur de notre Ville de Genève, se réserve donc la possibilité de déposer un amendement réclamant une augmentation de 40 000 francs afin que les frais de déplacement et de restauration de l'œuvre *Broken Chair* soient entièrement pris en charge par notre Ville.

D'autre part, le groupe socialiste demande que le Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève ou tout autre fonds dépendant du département des affaires culturelles soient mis à contribution pour que la Ville de Genève se rende acquéreur de cette œuvre en synergie avec le Canton et des fonds privés si cela est nécessaire. Cela permettrait également de rémunérer le créateur de *Broken Chair*, l'artiste genevois Daniel Berset, qui n'a pas été rétribué pour son travail et qui reste encore copropriétaire de cette œuvre.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Mon intervention a trait au renvoi de cette proposition PR-195 à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Vous permettrez au rapporteur de la proposition PR-24, citée en page 2 de la proposition PR-195, de vous dire que l'essentiel du travail de la commission de l'aménagement et de l'environnement a déjà été fait, que ladite commission a voté ce projet à l'unanimité. La proposition que je lis reprend pour l'essentiel – toute courtoisie due au magistrat – le rapport PR-24 A formulé par la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Je souhaiterais donc savoir pour quelle raison vous souhaitez renvoyer la proposition PR-195 à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Elle a déjà voté ce projet, très exactement ce projet, avec les défauts de la boucle de tram chère à M. Ducret et les fontaines dont on a parlé ainsi qu'une longue tirade sur l'espace réservé aux manifestations. Ce renvoi n'a strictement aucune finalité. Renvoyez donc la proposition PR-195 à la commission des travaux et expliquez-moi quelle est la raison de vouloir lier le déplacement d'un club de tennis à la réalisation de la place des Nations. La commission de l'aménagement et de l'environnement a déjà fini son travail. Si vous voulez vraiment lui renvoyer la proposition PR-195, relisez simplement mon rapport, qui n'est certes que mon rapport, mais dans lequel le travail de la commission figure déjà. Votez maintenant et renvoyez cet objet à la commission des travaux, cela est tellement plus évident.

Le président. Nous poursuivrons demain avec les interventions de MM. Sidler et Marquet. Si vous le souhaitez, vous pouvez laisser vos documents, serviettes et cartables dans la salle. Demain, il y aura les réponses du Conseil administratif aux questions orales posées lors de la séance précédente, le vote sur la liste des jurés et le renvoi des comptes à la commission des finances.

11. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

12. Interpellations des conseillers municipaux.

Néant.

13. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 23 h.

SOMMAIRE

- | | |
|---|------|
| 1. Communications du Conseil administratif | 5370 |
| 2. Communications du bureau du Conseil municipal | 5370 |
| 3. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 500 000 francs, au titre de subvention d'investissement pour le transfert du Club international de tennis, sis sur la parcelle 2182, feuille 80, section Genève-Petit-Saconnex, propriété de l'Etat de Genève, sur la parcelle 434, feuille 34, commune de Pregny-Chambésy, propriété de l'Organisation des Nations Unies (PR-193). Suite de la préconsultation | 5370 |
| 4. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 6 200 000 francs, dont à déduire une participation de l'Hôpital cantonal universitaire de Genève d'un montant de 160 000 francs, soit un montant de 6 040 000 francs, destiné à l'aménagement du parc des Chaumettes (PR-194) | 5373 |
| 5. Clause d'urgence sur la motion de MM. Pierre Maudet, Gérard Deshusses, Jean-Pierre Oberholzer, Christian Zaugg, M ^{mes} Alexandra Rys et Liliane Johner: «Pour la paix cathodique et le retour en eaux calmes à TV Léman bleu» (M-279) | 5389 |
| 6. Motion de MM. Pierre Maudet, Gérard Deshusses, Jean-Pierre Oberholzer, Christian Zaugg, M ^{mes} Alexandra Rys et Liliane Johner: «Pour la paix cathodique et le retour en eaux calmes à TV Léman bleu» (M-279)..... | 5389 |
| 7. Clause d'urgence sur la motion de M ^{mes} Nicole Bobillier, Alice Ecuillon, Sophie Fischer, MM. Alain Fischer, André Fischer, Alain Gallet, M ^{mes} Aline Gualeni, Catherine Hämmerli-Lang, M. François Harman, M ^{me} Liliane Johner, M. Guy Jousson, M ^{me} Christina Matthey, M. Jacques Mino, M ^{me} Melissa Rebetez et M. Armand Schweingruber: «Réseaux de solidarité internationale: que fait la Ville de Genève?» (M-281) | 5404 |

8. Clause d'urgence sur la motion de MM. Jean-Pierre Oberholzer, Pierre Reichenbach, Georges Queloz, Peter Pirkl, Pierre Maudet et Didier Bonny: «Contrat de gestion pour la patinoire des Vernets» (M-280).....	5405
9. Motion de MM. Jean-Pierre Oberholzer, Pierre Reichenbach, Georges Queloz, Peter Pirkl, Pierre Maudet et Didier Bonny: «Contrat de gestion pour la patinoire des Vernets» (M-280)	5407
10. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 16 768 000 francs, destiné:	
– pour un montant de 8 790 000 francs à l'aménagement et à la reconstruction des voiries de la place des Nations et de ses abords, ainsi qu'à la réalisation du réseau public d'assainissement, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 340 000 francs représentant la part de la subvention cantonale au réseau d'assainissement de la Ville de Genève et de 40 000 francs représentant la participation de l'Etat de Genève aux travaux d'infrastructure pour les TPG;	
– pour un montant de 7 978 000 francs à l'aménagement de la place des Nations, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 3 000 000 de francs représentant la participation cantonale à l'aménagement de la nouvelle place des Nations et de 40 000 francs représentant la participation de Handicap international au déplacement de <i>Broken Chair</i> , soit un montant brut total de 20 188 000 francs (PR-195)	5428
11. Propositions des conseillers municipaux	5454
12. Interpellations des conseillers municipaux	5454
13. Questions écrites	5454

La mémorialiste:
Marguerite Conus